



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Compte rendu relatif à la participation d'une délégation de la
Commission à la Conférence internationale intitulée « Biodiversité :
science et gouvernance » qui s'est tenue à Paris
du 24 au 28 janvier 2005**

Mars 2005



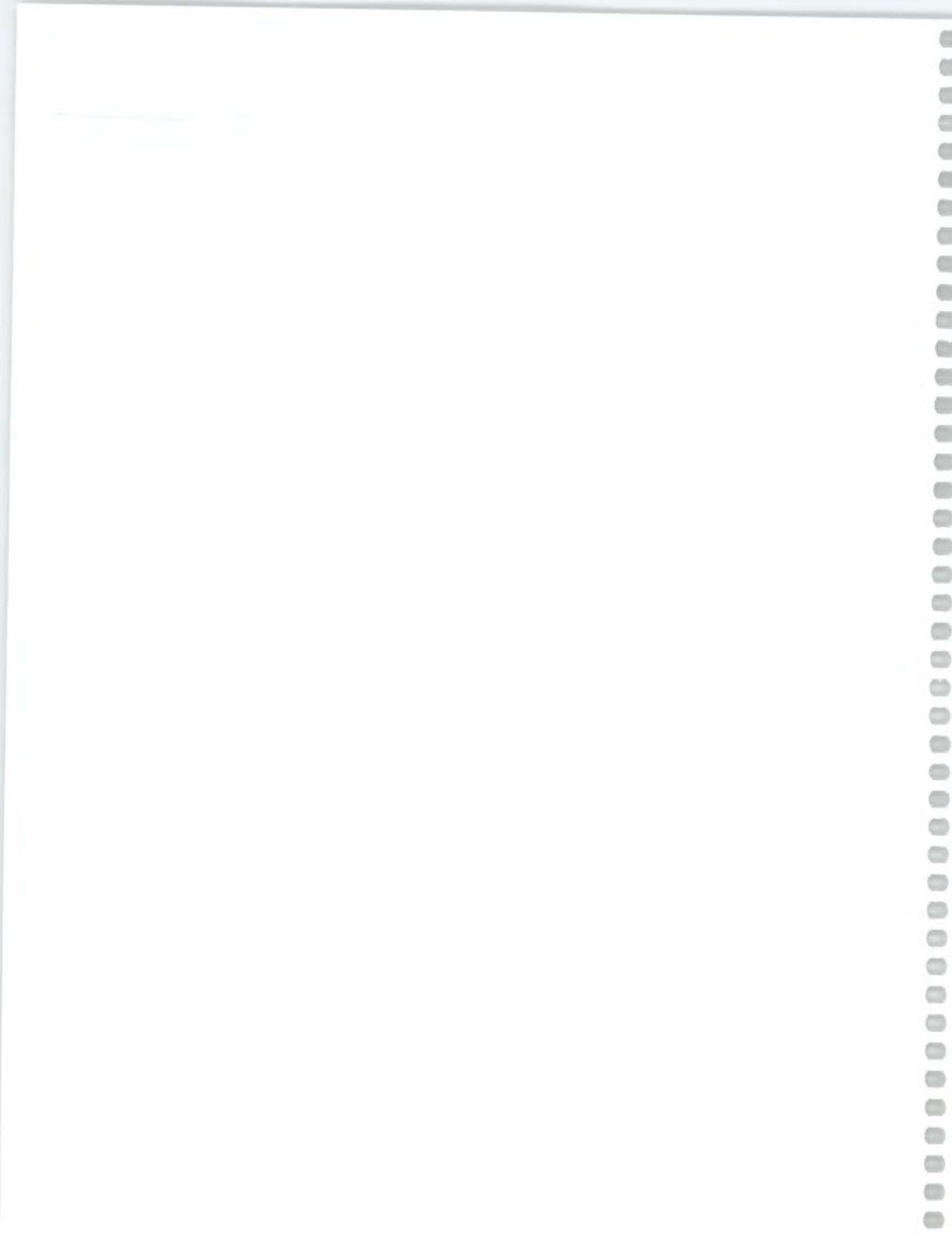
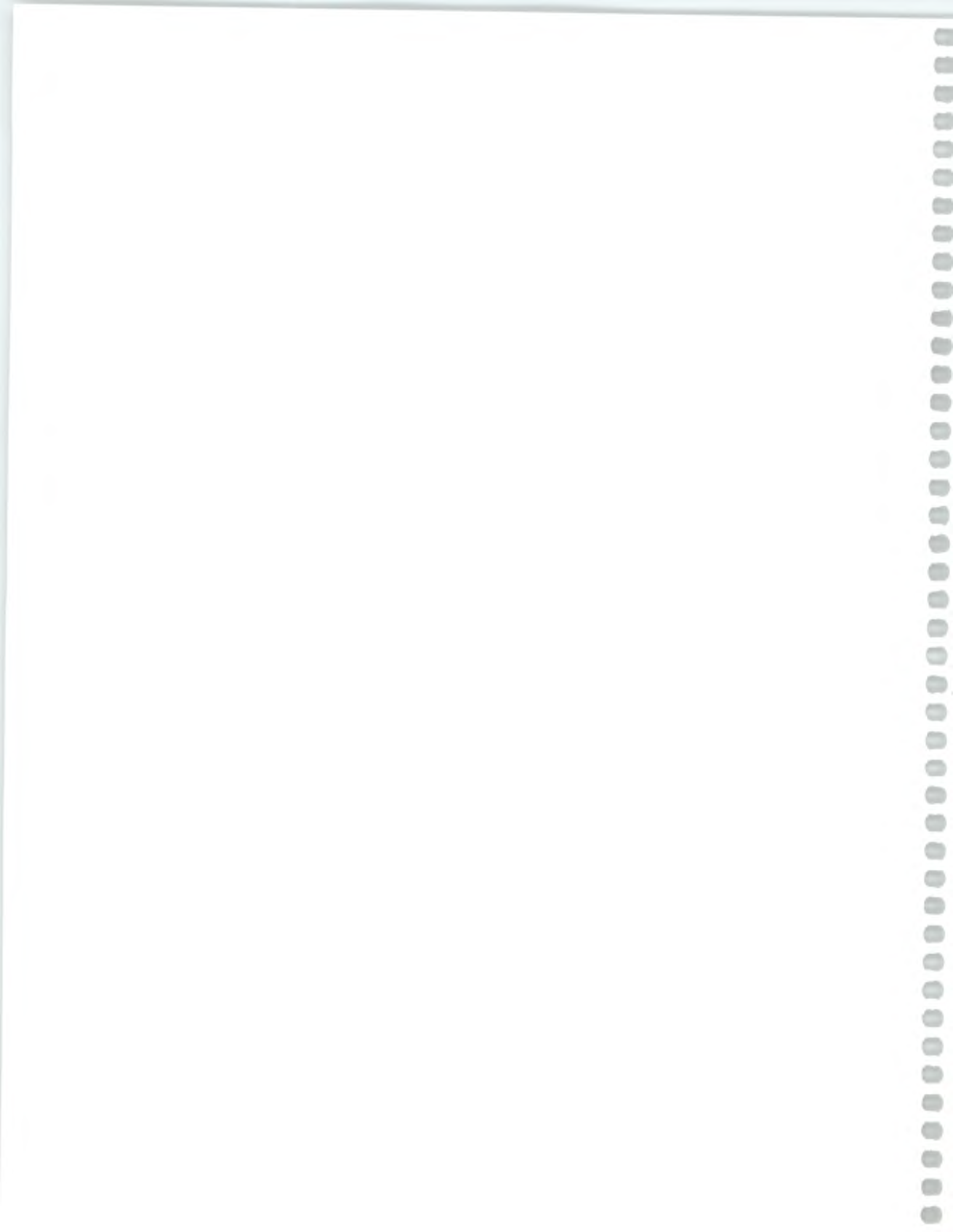


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE	1
LE CONTEXTE DANS LEQUEL SE DÉROULAIT LA CONFÉRENCE	2
Qu'est-ce que la biodiversité	2
Historique des mesures internationales touchant la biodiversité	4
LE CONTENU DE LA CONFÉRENCE.....	7
Session d'ouverture.....	7
Séances plénières	10
1. Enjeux de la science et de la gouvernance de la biodiversité	10
2. État et évolution de la biodiversité dans le monde	13
3. Avantages sociaux, économiques et écologiques de la biodiversité.....	15
4. Biodiversité et gestion des ressources vivantes	18
Ateliers.....	19
1. Efficacité des outils de conservation et d'utilisation durable	20
2. Articulation local-global dans la gouvernance de la biodiversité	21
3. Expertise, information et décision publique	22
4. À la recherche d'un partenariat effectif entre utilisateurs de ressources génétiques	22
Restitution des ateliers et séance de clôture.....	24
QUELQUES DONNÉES SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE	
DISCUTÉES À LA CONFÉRENCE.....	26
La prochaine grande extinction.....	26
État de la biodiversité.....	27
Un exemple concret de l'impact de la disparition d'une espèce sur la population.....	27
LA PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMISSION.....	28
CONCLUSION.....	29

Annexes :

- Annexe I : Programme de la Conférence internationale intitulée « Biodiversité : science et gouvernance »
- Annexe II : Déclaration de Paris sur la biodiversité
- Annexe III : Déclaration de la Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance »
- Annexe IV : Photos de la Conférence



INTRODUCTION

Le 10 décembre 2004, le Comité directeur de la Commission des transports et de l'environnement (ci-après : la « Commission ») convenait de demander à la Commission de l'Assemblée nationale d'autoriser, conformément à l'article 1 des règles de fonctionnement concernant les commissions, le déplacement de celle-ci à l'extérieur de l'Assemblée. Il était demandé qu'un député du groupe parlementaire formant le gouvernement, qu'un député du groupe parlementaire formant l'opposition officielle ainsi que le secrétaire de la Commission puissent participer à la Conférence intitulée : *Biodiversité : science et gouvernance* qui devait se tenir à Paris du 24 au 28 janvier 2005 (ci-après : la « Conférence »).

Le 16 décembre 2004, le Comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale autorisait ce déplacement. Cette demande d'autorisation s'appuyait notamment sur le fait que le ministre de l'Environnement du Québec avait rendu public, en novembre 2004, le « Plan gouvernemental sur la diversité biologique 2004-2007 » et que ce plan prévoit notamment qu'il aura pour effet de mettre de l'avant les grands principes du développement durable. Le ministre de l'Environnement du Québec a également déposé devant l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur le développement durable. Puisqu'il avait été annoncé qu'un projet de loi sur le développement durable serait présenté au printemps-été 2005 et que ce projet de loi serait éventuellement étudié en commission parlementaire, cette Conférence était une occasion inestimable pour les membres de la Commission d'obtenir de l'information d'une grande valeur et de rencontrer des experts dans le domaine ainsi que d'autres parlementaires.

M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet et adjoint parlementaire au ministre des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs et M. Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement ont été désignés afin de participer à cette mission.

LES OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

La Conférence s'est déroulée du 24 au 28 janvier 2005, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (ci-après : « L'UNESCO ») et au Muséum national d'Histoire naturelle à Paris, en France.

Organisée par le gouvernement français et parrainée par l'UNESCO, la Conférence s'est tenue suite à l'annonce faite par le président français, Jacques Chirac, au Sommet du G-8, tenu à Évian en juin 2003. La Conférence s'inscrit dans le cadre de l'effort mondial visant à freiner, d'ici 2010, le rythme de la perte de biodiversité et à s'assurer de la conservation, à long terme, du développement durable de la diversité biologique, ainsi que du partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques. Plus de 1 200 participants issus des gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales

(ONG), ainsi que des secteurs académiques et privés, se sont rencontrés à Paris pour prendre part à cet événement. Près de cent nationalités étaient d'ailleurs représentées à la Conférence.

La Conférence visait à évaluer les connaissances et les besoins actuels en matière de recherche et d'expertise scientifique dans le domaine de la biodiversité et à examiner les approches publiques et privées pour la préservation et la gestion de la biodiversité. L'événement cherchait aussi : à mettre en exergue les liens entre la biodiversité et le développement durable, l'allègement de la pauvreté et les Objectifs de développement du millénaire¹ et à établir un consensus scientifique sur lequel les décisions politiques peuvent être basées. La Conférence a servi de forum pour des échanges de vues et d'expériences entre les scientifiques, les responsables politiques locaux, nationaux et internationaux et les représentants des entreprises et des ONG.

LE CONTEXTE DANS LEQUEL SE DÉROULAIT LA CONFÉRENCE

Qu'est-ce que la biodiversité²



©INRA Photographe : VIDAL Louis

La biodiversité ou diversité biologique est la diversité de toutes les formes du vivant, c'est-à-dire la totalité des gènes, des espèces, des écosystèmes. Elle comprend les espèces animales, les espèces végétales et les microorganismes. La biodiversité est un néologisme construit à partir des mots biologie et diversité. C'est la diversité du monde vivant, au sein de la nature.

Le terme *biodiversité* a été formé par Walter Rosen et vulgarisé par le professeur Edward O. Wilson, professeur à l'Université d'Harvard, lors de la publication du compte rendu du premier forum américain sur la diversité biologique, organisé par le National Research Council en 1985. Le mot *biodiversité* a été suggéré en remplacement de diversité biologique, jugé moins efficace en terme de communication. Le terme *biological diversity*, lui-même, provient de Thomas Lovejoy, en 1980, spécialiste des forêts tropicales devenu conseiller principal du président de la Banque Mondiale pour la Biodiversité en 1998. Depuis 1986, l'utilisation du terme et du concept a coïncidé avec la prise de conscience de l'extinction d'espèces qui frappe la planète depuis les dernières décennies du XX^e siècle.

¹ La Déclaration du millénaire, adoptée en septembre 2000, se présente comme un engagement mondial de développement sans équivalent dans les domaines suivants : Paix, sécurité et désarmement; Développement et élimination de la pauvreté; Protection de l'environnement commun; Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance; Protection des groupes vulnérables; Réponse aux besoins spéciaux de l'Afrique; et Renforcement de l'Organisation des Nations Unies. L'acceptation universelle de ces objectifs par les gouvernements et les institutions de développement constitue un fait sans précédent (UNESCO, E/ESCAP/STAT.13/2 31 octobre 2002).

² Le texte qui suit est partiellement tiré du dossier de presse préparé par les organisateurs de la Conférence.

En 1988, l'assemblée générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (ci-après « L'UICN ») réunie au Costa Rica adopte la définition suivante :

« La diversité biologique, ou biodiversité, est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs [dite diversité écosystémique]. »

La Convention sur la diversité biologique de 1992 (ci-après : la « CDB ») définit les termes de la façon suivante dans son article 2 :

« **Diversité biologique** : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

« **Ecosystèmes** : Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. »

La biodiversité se caractérise à trois niveaux :

La diversité génétique est la diversité des gènes des différents organismes. Les gènes permettent la transmission des caractères propres à une espèce. La diversité des gènes reflète la diversité des caractères d'une population (par exemple, la couleur des yeux ou la résistance à une maladie). La diversité génétique comprend les caractéristiques des gènes et leur répartition au sein d'une espèce mais aussi la comparaison des gènes des différentes espèces.



©INRA, ADRIAN, Michel

La diversité spécifique, c'est-à-dire la diversité des espèces exprimée par :

- le nombre d'espèces vivantes;
- la position des espèces dans la classification du vivant; et
- la répartition en nombre d'espèces par unités de surface et les effectifs de chaque espèce.



© IRD, KATZ, Esther

La diversité écosystémique, c'est-à-dire la diversité des écosystèmes. Les écosystèmes sont des ensembles d'organismes vivants qui forment une unité fonctionnelle par leurs interactions (déserts, forêts, océans etc.). La diversité écosystémique caractérise la variabilité des écosystèmes, leur dispersion sur la planète et leurs relations structurelles et fonctionnelles. Les espèces qui les peuplent remplissent des rôles fonctionnels. La préservation de la biodiversité a pour but le maintien du potentiel évolutif de la planète et de la vie sur terre.



©IRD-APFT, Carrière, Stéphanie

Historique des mesures internationales touchant la biodiversité³

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui est réunie à Stockholm décide de créer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ci-après : le « PNUE »). Les gouvernements signent un certain nombre d'accords régionaux et internationaux pour s'attaquer à des questions spécifiques, comme la protection des zones humides et le contrôle du commerce international des espèces menacées. Ces accords, ainsi que la réglementation touchant les substances chimiques, toxiques et la pollution, ont contribué à ralentir la vague de destruction, mais n'ont pas permis d'inverser la tendance. Par exemple, l'interdiction et les restrictions apportées à la capture et à la vente d'animaux et de plantes spécifiques, au plan international, a seulement diminué la surexploitation et le braconnage.

En 1987, la Commission mondiale de l'environnement et du développement (ci-après : la « Commission Brundtland ») est parvenue à la conclusion qu'il fallait que le développement économique devienne moins destructeur pour l'écologie. Dans son rapport intitulé : « Notre avenir à tous », elle disait que l'humanité pouvait faire en sorte que le développement soit durable – en s'assurant qu'il réponde aux besoins présents, sans toutefois compromettre la possibilité, pour les générations futures, de satisfaire leurs propres besoins. Elle appelait également à une nouvelle ère de développement économique écologiquement rationnel.

En 1992, la plus grande réunion de dirigeants mondiaux de l'histoire a eu lieu à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro, au Brésil. Une série d'accords, d'importance historique, ont été signés lors de ce « Sommet de la Terre » et, notamment, deux accords contraignants, soit la Convention sur les changements climatiques, qui fixe un seuil maximal aux émissions de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, et la Convention sur la diversité biologique, premier accord mondial sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Ce dernier traité a été rapidement et largement accepté. Plus de 150 gouvernements ont signé le texte présenté à la Conférence de Rio et le nombre de pays qui l'ont ratifié s'élève maintenant à 188.

³ Le texte qui suit est partiellement tiré du site Internet du secrétariat de la CDB (<http://www.biodiv.org/convention/default.shtml>).

La CDB, en vigueur depuis 1994, se fixe trois objectifs principaux, soit 1) la conservation de la diversité biologique; 2) l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et 3) le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques, à des fins commerciales et autres.

La CDB a une portée si vaste et traite d'une question si vitale pour l'avenir de l'humanité qu'elle marque un tournant dans le droit international. Elle reconnaît – pour la première fois – que la conservation de la diversité biologique est « une préoccupation commune à l'humanité » et qu'elle fait partie intégrante du processus de développement. Elle couvre tous les écosystèmes, toutes les espèces, et toutes les ressources génétiques. Elle fait le lien entre les efforts traditionnels de conservation et le but, de nature économique, consistant à exploiter les ressources biologiques de façon à en assurer la pérennité. Elle pose le principe d'un partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment, à des fins commerciales. Elle s'étend également au domaine de la biotechnologie, qui connaît une expansion extrêmement rapide, puisqu'elle traite des questions du transfert et du développement des biotechnologies, du partage des avantages qui en découlent et de la bio-sécurité. Il est important de noter le caractère juridiquement contraignant de la CDB : cela signifie que les pays qui y adhèrent sont dans l'obligation d'appliquer ces dispositions.

La CDB rappelle aux décideurs que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et énonce le principe sur lequel repose la nouvelle philosophie du XXI^e siècle, celui de l'utilisation durable. Alors que, par le passé, les mesures de conservation visaient à protéger des espèces particulières et leur habitat, la CDB reconnaît que les écosystèmes, les espèces et les gènes doivent être exploités au bénéfice de l'humanité. Toutefois, cette exploitation doit se faire de telle manière et à un rythme tel qu'elle n'entraîne pas, à long terme, une diminution de la diversité biologique.

La CDB offre également aux décideurs une ligne de conduite qui, basée sur le principe de précaution, préconise que devant une menace de diminution importante ou de perte de la diversité biologique, l'absence de certitude scientifique absolue ne peut être une raison valable pour retarder les mesures visant à éviter ou à réduire cette menace, autant que faire se peut.

Si la CDB reconnaît que des investissements importants sont nécessaires pour conserver la diversité biologique, elle fait remarquer, toutefois, que l'on peut en escompter des avantages significatifs sur les plans environnemental, économique et social.

La CDB traite de nombreuses questions, notamment des mesures incitant à conserver et à utiliser durablement la diversité biologique, de la réglementation de l'accès aux ressources génétiques, de l'accès à la technologie et au transfert de technologie, y compris de la biotechnologie, de la coopération technique et scientifique, des études d'impact, de l'éducation et de la sensibilisation du public, de la mise à disposition de ressources financières et des rapports nationaux faisant état des efforts déployés pour appliquer le traité.

Aux termes de la CDB, les gouvernements s'engagent à conserver et à exploiter la biodiversité de façon à en assurer la pérennité. Il leur est demandé d'élaborer, à l'échelle nationale, des stratégies et des plans d'action en faveur de la biodiversité, et de les intégrer dans le cadre plus vaste des plans nationaux dans le domaine de l'environnement et du développement. Cela revêt une importance particulière pour des secteurs tels que la sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'énergie,

les transports et la planification urbaine. Aux termes du traité, ils souscrivent, notamment, aux engagements suivants :

- Identifier et surveiller les éléments constitutifs importants de la diversité biologique qui doivent être conservés et utilisés durablement;
- Créer des zones protégées où conserver la diversité biologique et promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes;
- Remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés et favoriser la reconstitution des espèces menacées en collaboration avec la population locale;
- Respecter, préserver et maintenir les savoirs traditionnels qui permettent une utilisation durable de la diversité biologique grâce à l'implication des populations autochtones et des communautés locales;
- Prévenir l'introduction, contrôler, et éradiquer les espèces exotiques qui pourraient menacer des écosystèmes, des habitats ou des espèces;
- Réglementer les risques que présentent les organismes modifiés par la biotechnologie;
- Encourager la participation du public, particulièrement lors des études d'impact sur l'environnement des projets de développement qui menacent la diversité biologique;
- Éduquer les populations et les sensibiliser à l'importance de la diversité biologique et à la nécessité de la conserver; et
- Présenter des rapports illustrant de quelle manière chaque pays remplit ses objectifs en matière de biodiversité.

L'autorité ultime de la CDB est la Conférence des Parties, qui consiste en la réunion de tous les gouvernements (et des organisations d'intégration économique régionale) ayant ratifié ce traité. Cet organe directeur passe en revue les progrès accomplis au titre de la CDB, identifie les nouvelles priorités et élabore des plans de travail pour les États Parties. En 2002, la Conférence des Parties a adopté un plan stratégique relativement à la CDB. Il a été convenu de réduire l'érosion de la biodiversité de façon significative d'ici 2010.

Lors du Sommet du G-8 tenu à Évian (France) en 2003, les participants se sont mis d'accord afin de prendre des mesures pour favoriser le développement durable en concentrant spécifiquement le travail sur la mise en œuvre de la CDB. Le président de la France, a annoncé à ce moment que cette dernière serait l'hôte d'une Conférence internationale sur la biodiversité, ce qui a donné naissance à la présente Conférence.

La mise en œuvre de la CDB et la promotion d'un développement durable sont confrontées à de nombreux défis tels que :

- Satisfaire la demande croissante en matière de ressources biologiques (du fait de l'accroissement de la population et de l'augmentation de la consommation) compte tenu des conséquences à long terme de nos actions;
- Augmenter les capacités dans les domaines touchant à la documentation et à la compréhension de la biodiversité, de sa valeur, et des menaces qui pèsent sur elle;
- Acquérir l'expertise et l'expérience adéquates pour intégrer les mesures en faveur de la diversité biologique au processus de planification;

- Améliorer les politiques, la législation, les directives et les mesures fiscales visant à réglementer l'utilisation de la biodiversité;
- Adopter des mesures incitatives pour encourager une exploitation durable de la biodiversité;
- Encourager les règles et les pratiques commerciales qui favorisent l'utilisation durable de la biodiversité;
- Renforcer la coordination entre les gouvernements, et entre les gouvernements et les diverses parties prenantes;
- Obtenir, de sources nationale et internationale, les ressources financières nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité;
- Faire un meilleur usage des technologies;
- Susciter un soutien politique en faveur des changements nécessaires pour garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité; et
- Mieux éduquer et davantage sensibiliser le public pour qu'il soit à même d'apprécier la valeur de la diversité biologique.

LE CONTENU DE LA CONFÉRENCE⁴

Session d'ouverture

La session d'ouverture de la Conférence a eu lieu le lundi 24 janvier 2005, sous la présidence de **M. François d'Aubert, ministre français délégué à la Recherche**. De nombreuses personnalités ont prononcé des discours :

- Jacques Chirac, président de la République Française;
- Abdullah Badawi, premier ministre de Malaisie;
- Marc Ravalomanana, président de la République Malgache;
- Wangari Maathai, prix Nobel de la paix et vice-ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Kenya;
- Koïchiro Matsuura, directeur Général de l'UNESCO;
- Stavros Dimas, commissaire européen à l'Environnement, Union européenne;
- Klaus Toepfer, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- Mohammed Valli Moosa, président de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN);
- Nicolas Hulot, président de la Fondation Nicolas Hulot;
- Edward Wilson, Université de Harvard; et
- Bertrand Collomb, président de Lafarge et président du Conseil Industriel Mondial pour le Développement Durable.

⁴ Le texte résumant le contenu des séances est essentiellement tiré des bulletins de l'Institut International du Développement Durable (IIDD) publiés dans le cadre de la Conférence.

Dans son intervention, **M. Koïchiro Matsuura** a mis en relief les conclusions de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue peu avant la présente Conférence, sur les potentialités de la prévention des catastrophes des écosystèmes sains, et a appelé à une amélioration des systèmes d'observation mondiaux. Il a exprimé l'espoir de voir la Décennie des Nations Unies consacrée à l'éducation en matière de développement durable aider à établir des connexions entre la science et la société. Plaidant pour un dialogue permanent entre scientifiques et décideurs politiques, il a appelé au renforcement de la recherche, à l'implication du secteur privé et de la société civile, y compris les communautés locales et autochtones, au renforcement des capacités et à la prévention des conflits.

M. Klaus Toepfer a souligné l'impact de l'érosion de la biodiversité sur l'humanité et a déclaré que la préservation des écosystèmes sains est cruciale pour la concrétisation des Objectifs de développement du millénaire et pour l'application de stratégies durables dans les domaines de l'utilisation des terres, de l'industrie et du tourisme. Il a mis en exergue les liens entre les changements climatiques, la désertification et l'érosion de la biodiversité, et a appelé à des investissements dans la création des capacités et dans une science cohérente, coordonnée et utile à la politique.

M. Hamdallah Zedan a souligné qu'en dépit d'une reconnaissance accrue de la valeur de la biodiversité, l'information concernant l'érosion de la biodiversité reste limitée. Il a mis en relief le défi auquel la communauté internationale se trouve confrontée dans ses efforts visant à la réalisation des objectifs 2010 consistant à réduire de manière importante le taux actuel des pertes subies par la biodiversité, et a appelé à une coopération internationale plus forte et à une communication plus efficace sur l'érosion de la biodiversité et ses effets.

M. Mohammed Valli Moosa a mis en exergue les liens directs entre l'érosion de la biodiversité et les activités humaines, mettant en garde que, selon la Liste Rouge de l'UICN, plus de 15 000 espèces sont menacées d'extinction. Il a suggéré la mise en place d'un cadre accordant à la biodiversité une place centrale dans les activités humaines, en se basant sur quatre éléments clés : les populations du monde entier; la science; les lois et règlements à tous les niveaux; et les forces du marché.

M. Bertrand Collomb a déclaré que le monde des affaires a reconnu l'importance de la durabilité et de la préservation de la nature et que des projets soucieux de la biodiversité peuvent améliorer l'image publique des entreprises. Il a souligné la nécessité de partenariats, d'une détermination et d'une cohérence dans les mesures prises, ainsi que le rôle des gouvernements dans la mise en place de cadres d'action appropriés.

Soulignant que les bonnes politiques sont basées sur la bonne science, **M. Stavros Dimas** a déclaré que l'Union européenne continuera à travailler pour l'intégration des préoccupations environnementales dans ses politiques et à apporter son soutien au financement des programmes environnementaux, et a souligné le besoin d'une action accrue pour la réalisation de l'objectif 2010, de l'octroi d'une priorité et d'un soutien à la mobilisation ainsi que d'un renforcement des capacités scientifiques et d'une meilleure communication des sujets scientifiques ayant trait à la biodiversité.

M. Nicolas Hulot a déclaré que la Conférence devrait viser plutôt à s'assurer de la cohérence entre la politique et l'action qu'à améliorer la prise de conscience. Il a souligné qu'il n'existe pas de conflit entre les divers intérêts impliqués dans la biodiversité, et a mis en relief la nécessité d'une coopération, d'un placement de la société au cœur des préoccupations et des actions, et de nouvelles formes de solidarité. **M. Matsuura**, intervenant au nom du **secrétaire général de l'ONU**, **M. Kofi Annan**, a souligné que la biodiversité est essentielle à la vie, et a appelé les pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la CDB. Il a précisé que la préservation de la biodiversité n'est pas la responsabilité des seuls gouvernements, mais également celle des organisations non gouvernementales, du secteur privé et de l'ensemble des habitants de la Terre.

M. Edward Wilson a déclaré qu'il existe des preuves scientifiques irréfutables des incidences défavorables des activités humaines sur la biodiversité, dont beaucoup restent encore à élucider par la science. Il a expliqué que l'exploration et la préservation sont non seulement cruciales, mais également efficaces au point de vue coût et possibles au point de vue technique, et a appelé à des processus décisionnels éthiques et fondés sur les faits. Il a souligné que la pauvreté inhibe la préservation, et a donné cette citation « L'homme se définit non par ce qu'il crée, mais par ce qu'il choisit de ne pas détruire. ».

Mme Wangari Maathai a passé en revue les enseignements tirés de deux écosystèmes montagneux au Kenya quant à l'érosion de la biodiversité et de ses effets sur les sociétés humaines, et a mis en relief les réussites enregistrées dans le domaine de la réhabilitation à travers le reboisement mené sous une orientation gouvernementale. Elle a affirmé que la volonté politique est essentielle pour la prise des mesures nécessaires à la préservation de la biodiversité. Soulignant l'importance de l'établissement d'un équilibre entre le développement économique et la préservation des ressources naturelles, **M. Abdullah Badawi** a mis en relief les questions cruciales posées à la préservation de la biodiversité et notamment : le renforcement des capacités; le dialogue sur la gouvernance de la biodiversité; les négociations menées dans le cadre de la CDB sur la question du régime d'accès et de partage des avantages; les droits de propriété intellectuelle; et la mise en application du Protocole de Cartagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

M. Marc Ravalomanana a souligné l'importance des thèmes de la Conférence pour son pays, mettant l'accent sur la richesse de sa biodiversité. Il a parlé de la nécessité de concilier les besoins d'une croissance économique rapide et de la préservation de la richesse biologique, arguant que le développement durable, la protection de la nature et la bonne gouvernance sont interconnectés. Il a mis en relief le fossé existant entre le Nord et le Sud dans le domaine de l'expertise scientifique.

M. Jacques Chirac a souligné que le sort de l'être humain dépend de celui des autres espèces, et a proposé de créer un groupe intergouvernemental chargé d'examiner les évolutions enregistrées dans le domaine de la biodiversité et de mettre en place un réseau mondial d'experts. Il a précisé que la France a intégré la Charte Environnementale dans sa Constitution, a mis en exergue les politiques mises en place par la France en faveur de la biodiversité, et a proposé d'accueillir à Paris un séminaire de haut niveau sur les droits de propriété intellectuelle ayant trait à la biodiversité. Il a souligné la nécessité de mesures urgentes pour la concrétisation de l'objectif 2010.

Séances plénières



M. Stephan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean et M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet au cours d'une des séances plénières de la Conférence au siège de l'UNESCO.

Quatre séances plénières ont suivie, du lundi après-midi au mercredi avant-midi.

1. Enjeux de la science et de la gouvernance de la biodiversité

La première séance s'intitulait : « Enjeux de la science et de la gouvernance de la biodiversité » et elle était présidée par **M. Peter Raven, du Missouri Botanical Garden**. Cette session a englobé une table ronde. Le président Raven a fait remarquer qu'on savait davantage de choses sur la Lune que sur les forêts pluvieuses de la Terre, et a appelé à un renforcement de la recherche et à davantage de mesures, d'actions et de stratégies décisives basées sur la responsabilité individuelle.

Jacques Blondel, du Centre national français pour la recherche scientifique, a déclaré que préserver la biodiversité aujourd'hui garantira ses potentialités évolutives, et que les pertes subies par la biodiversité sont irréversibles. Affirmant que la Terre traverse actuellement une période d'extinction massive, il a précisé que le défi à relever consiste à déterminer la manière dont la perte d'espèces affecte leurs écosystèmes et à prévoir la manière dont les fonctions et les services écosystémiques seront affectés par les futures extinctions d'espèces. Soulignant que certains seuils irréversibles ont déjà été franchis, il a exprimé l'espoir de voir ces prévisions exercer une influence positive sur les prises de décisions. M. Blondel a qualifié la préservation de la biodiversité de question éthique et a appelé à l'intégration des sciences naturelles et humaines. Soulignant que le développement économique ne peut être que durable dans les écosystèmes qui fonctionnent bien et que le développement ne peut pas être durable lorsqu'il n'est pas partagé, il a conclu que notre mode de vie a besoin d'une révision radicale.

M. Michel Loreau, président du Comité Scientifique de la Conférence, a parlé des défis à relever dans le domaine de la biodiversité. Abordant la question « pourquoi la biodiversité est-

elle importante? », il a expliqué que l'humanité dépend de la biodiversité en tant que source de denrées d'utilisation directe, de services écosystémiques, et en tant que patrimoine naturel et de valeurs esthétiques, spirituelles, culturelles et récréatives. Il a précisé que les défis à relever par la science, englobent la détermination : de la quantité de biodiversité de la planète; de la manière dont la biodiversité est en train de changer et les causes de ce changement; des conséquences écologiques des changements survenus dans la biodiversité; et des voies et moyens permettant de bien gérer et de bien protéger la biodiversité. M. Loreau a expliqué que s'agissant de la gouvernance, les défis à relever englobent : la reconnaissance de l'importance de la biodiversité en tant que problème environnemental mondial; la sensibilisation et l'information des citoyens; le développement d'une recherche coordonnée et le soutien des agences de financement; l'utilisation des connaissances disponibles pour la prise de mesures immédiates; l'intégration de la préservation de la biodiversité et de l'utilisation durable dans le développement économique et social; et l'établissement d'un mécanisme intergouvernemental pour la synthétisation des connaissances scientifiques. Il a indiqué qu'il préparait un projet « d'Appel de Paris lancé par les scientifiques en faveur de la biodiversité » et attendait les commentaires des participants avant de le parachever durant la Conférence.

Parlant de la mondialisation de l'économie et des changements que connaît actuellement la biodiversité, **M. Claude Martin, directeur général de WWF International** (World Wide Fund for Nature), s'est basé sur le rapport du WWF utilisant les données des 40 dernières années de l'index de la planète vivante et du plan écologique de l'humanité pour démontrer que la mondialisation exerce des effets considérables sur la biodiversité. Il a souligné que, pour faire face à cette situation, les gouvernements doivent établir, dans le processus du développement, des objectifs à long terme en intégrant les préoccupations environnementales. M. Martin a également souligné l'impératif d'un changement fondamental dans la manière de penser. S'agissant des organismes génétiquement modifiés (OGM), il a déclaré que ces derniers pourraient accroître la production alimentaire, mais que sans normes établies à l'échelle internationale, ils continueront souvent à poser des risques à la biodiversité. Il s'est félicité de la déclaration concernant la nécessité de payer en retour les communautés locales et autochtones chaque fois que la recherche scientifique aboutit à des résultats et engendre des avantages.

M. Cristian Samper, de l'Institut Smithsonian du National Museum of Natural History, a fait remarquer que nos connaissances sur la biodiversité se sont beaucoup accrues, mais que la biodiversité continue à décliner. Il a fait également remarquer que la majeure partie de la biodiversité de la planète se trouve dans les pays en développement, mais que ce sont les pays industrialisés qui profitent de la plupart des avantages tirés de la biodiversité et qui disposent des connaissances et des capacités permettant de prévenir son déclin. Il a fait état du défi posé à l'utilisation des connaissances scientifiques dans la réhabilitation des espèces au bord de l'extinction et dans la prévention de la poursuite de la dégradation subie par les écosystèmes. Il a appelé à des synergies entre les conventions ayant trait à la biodiversité, et a plaidé pour l'octroi d'une attention accrue : à la cohérence entre les politiques mondiales et nationales; au suivi efficace et aux indicateurs; à l'application et au respect des dispositions; et à l'accès et au partage des avantages. Il a appelé à des règles claires régissant l'accès, la traçabilité et la transparence, mais a effectué une mise en garde contre les politiques qui deviennent des barrières à la recherche dans le domaine biodiversité. Au sujet du groupe intergouvernemental sur la biodiversité, M. Samper a proposé diverses manières de renforcer la contribution de la science dans les processus décisionnels, notamment : la création de passerelles au sein de la communauté

scientifique; la création d'interconnexions avec d'autres thèmes; le renforcement des capacités nationales et régionales; l'investissement dans les sciences fondamentales et celles pertinentes à la politique; et le renforcement des mécanismes disponibles, tels que l'Évaluation des écosystèmes du millénaire. Mettant en exergue la quantité importante de données collectées par les musées d'histoire naturelle du monde entier, il a précisé que la responsabilité des musées englobe : la mobilisation des données figurant dans les collections et dans la littérature, à travers des mécanismes tels que le Centre d'Information sur la Biodiversité Mondiale; l'engendrement de nouvelles connaissances à travers la recherche; le développement de l'éducation et de la communication; et le renforcement des capacités et de la collaboration en faveur de la biodiversité, avec un accent placé sur les pays d'origine.

Le président de la table ronde, **M. Robert Watson, de la Banque Mondiale**, a invité les panélistes à focaliser sur le plus grand défi posé à l'utilisation durable de la biodiversité, sur le point de savoir si la préservation de la biodiversité peut être conciliée avec la croissance économique rapide, et sur les raisons du décalage existant entre le souci de la société civile à l'égard de la nature et sa destruction.

M. Jean-François Dehecq, président de Sanofi-Aventis, a décrit les démarches et les questions associées à la découverte et à l'exploration des composantes naturelles pour la mise au point des médicaments, soulignant que les progrès thérapeutiques peuvent être mis en péril du fait de la non résolution de la question du brevetage de la biodiversité, à l'échelle internationale.

Mme Wangari Maathai, prix Nobel de la paix et vice-ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Kenya, a déclaré que le plus grand défi consiste à convaincre les décideurs et la société que la biodiversité est une priorité, soulignant qu'en dépit du fait que les êtres humains soient aujourd'hui mieux informés qu'il y a 30 ans auparavant, ils continuent à détruire des espèces et à mettre ainsi en perspective leur propre destruction. Elle a rappelé que les conséquences de la destruction actuelle seront subies par les générations à venir.

M. Russell Mittermeier, président de Conservation International, a souligné que la France dispose du plus grand nombre des zones cruciales de biodiversité. Il a précisé que les pays disposant d'une très grande biodiversité et les zones cruciales de biodiversité devraient constituer des priorités d'action pour la réalisation de l'objectif 2010, et a mis en relief le rôle des aires protégées dans la préservation de la biodiversité.

M. Harison Randriarimanana, ministre malgache de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, a affirmé qu'il est possible de concilier la préservation de la biodiversité avec la croissance économique rapide et l'allègement de la pauvreté dans des pays comme Madagascar, précisant toutefois que cela ne peut se produire que si les pauvres, les décideurs politiques et les scientifiques décident d'agir ensemble.

M. Édouard Wilson, de l'Université d'Harvard, a souligné le rôle de l'éducation dans le comblement du fossé entre la science, la politique et le public en faveur de la préservation de la biodiversité, et a affirmé que l'absence d'un code d'éthique et de normes morales régissant les activités humaines constitue l'une des raisons qui font que les actions de l'humanité tendent à porter atteinte à l'intégrité de la nature.

2. État et évolution de la biodiversité dans le monde



M. José Sarukhan, de l'Institut national d'écologie du Mexique, lors d'une séance plénière. Photographie gracieuseté des autorités de la Conférence.

Mme Mary Arroyo, de l'Université du Chili, a présidé la session plénière consacrée à la question de l'état actuel et de l'évolution de la biodiversité mondiale. **Mme Georgina Mace, de la Société Zoologique de Londres**, a présenté le décompte mondial de l'état actuel de la biodiversité, établi sur la base de trois études : l'Évaluation écosystémique du millénaire, l'Évaluation Mondiale des Espèces, de l'UICN, et l'Éco-régions de la WWF. S'agissant du niveau intra-espèces, elle a précisé que les renseignements sont épars, que les données disponibles ne portent uniquement que sur les espèces essentielles à l'alimentation et à l'agriculture, et que les renseignements concernant les populations sont limités aux échelles régionales et aux vertébrés. Au sujet du niveau des espèces, elle a noté que les renseignements et les données disponibles sont limités aux grands groupes d'espèces, et que la diversité des espèces se situe entre 5 et 30 millions, dont 2 millions seulement sont identifiées. Elle a souligné que selon la Liste Rouge établie par l'UICN, 12 à 52 % des espèces appartenant aux taxons élevés, sont menacées d'extinction. Au sujet des écosystèmes, elle a expliqué que l'érosion des habitats a été constante et qu'elle se poursuivrait. Mme Mace a mis également en lumière : les lacunes importantes dans les connaissances concernant, en particulier, certains taxons importants, comme les invertébrés, les plantes et les champignons; la nécessité de procéder à l'étude de l'évolution de la biodiversité sur la base de mesures comparable sur des périodes de temps données; le manque d'études au niveau génétique; la connaissance moindre des habitats des milieux marins et d'eaux douces par rapport aux habitats terrestres; et la mauvaise compréhension des effets des changements survenus dans la biodiversité, sur les services écosystémiques.

M. Michael Donoghue, de l'Université de Yale, a présenté les défis à relever dans les domaines de la documentation et de la classification de la biodiversité. Il a décrit le rôle de la croissance démographique dans la destruction des habitats et l'homogénéisation des biotopes. Il a identifié les problèmes posés à l'estimation des nombres des espèces, y compris des espèces cryptiques, des différentes populations au sein des espèces et des ressources affectées à la recherche portant

sur des taxons particuliers. Il a attiré l'attention sur le manque de connaissance concernant le nombre d'espèces marines, en particulier les organismes bactériens marins. Au sujet de la relation phylogénique existant entre les espèces, il a présenté des exemples de rapports évolutifs inattendus entre diverses espèces. Il a également mis en relief l'importance de l'extraction de données des 2,6 milliards de spécimens du monde entier qui se trouvent dans les musées, et a souligné que l'éventail des outils d'identification des espèces s'est élargi d'année en année mais que bon nombre d'outils de laboratoire sont encore inaccessibles aux pays en développement. M. Donoghue a également souligné l'importance de la mise à contribution de la technologie et de l'accroissement des ressources humaines et du renforcement des capacités dans le domaine de l'identification des espèces. Il a affirmé que les outils actuellement disponibles sont en mesure de révolutionner l'identification des espèces, pour peu qu'ils soient assortis d'engagements financiers et politiques.

M. Achim Steiner, directeur général de l'UICN, a suggéré de plutôt expliquer pourquoi la biodiversité est importante que de focaliser sur l'extinction et sur la biodiversité non encore découverte. Faisant constater une augmentation des zones de la planète devenues aires protégées, il a fait part de sa satisfaction quant aux réussites enregistrées récemment dans le domaine de la préservation de la biodiversité. Il a souligné la nécessité d'unifier les approches et les stratégies et de déterminer des objectifs communs, notant que l'approche écosystémique fournit un parapluie sous lequel la recherche, la gestion et la préservation peuvent être alignées. M. Steiner a encouragé une participation accrue du Sud dans la préservation, et a déclaré que la nature ne devrait pas être assujettie uniquement aux analyses économiques du rapport coût-bénéfice. Faisant l'éloge des initiatives telles que la Liste Rouge de l'UICN et l'Évaluation mondiale des espèces, il a indiqué que le problème n'est pas tant celui de l'élaboration des preuves élémentaires que de convaincre la société à opérer des changements. Plutôt qu'un service d'information centralisé, il a plaidé pour l'amélioration de l'interface et de la connectivité entre les différentes sources disponibles, en particulier dans les pays en développement. M. Steiner a suggéré de communiquer que la biodiversité est essentielle à l'éradication de la pauvreté et, mettant en relief le pouvoir du marché, a déclaré que le commerce peut être une solution et non un problème.

Le président de la table ronde, **M. José Sarukhan, de l'Institut national d'écologie du Mexique**, a invité les panélistes à échanger leurs vues concernant le rôle des chercheurs et des naturalistes amateurs et concernant le point de savoir si un centre international spécialisé en biodiversité était nécessaire.

M. Peter Bridgewater, secrétaire général de la Convention de Ramsar sur les Terres Humides⁵, a appelé à une focalisation sur le rôle de la biodiversité dans la fourniture des services écosystémiques, traitant également des zones froides et des zones humides de l'habitat de la biodiversité, et de l'amélioration des synergies pour les avis scientifiques. Il a souligné la nécessité d'une gestion adaptative et d'une approche préventive.

⁵ La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La Convention a, actuellement, 144 parties contractantes qui ont inscrit 1 401 zones humides, pour une superficie totale de 122,8 millions d'hectares, sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale.

M. Thomas Lovejoy, président du Centre Heinz⁶, a souligné la nécessité de déterminer les voies et moyens de montrer les liens existant entre la biodiversité et d'autres questions, y compris l'étude de la réactivité de la nature face aux changements climatiques.

Mme Catherine Day, directrice générale de l'Environnement au sein de la Commission européenne, a axé son intervention sur les besoins des décideurs politiques, soulignant la nécessité de plus de science, de meilleurs outils de mesure, et d'indicateurs politiquement pertinents. Elle a précisé que les défis à relever englobent l'intégration de la biodiversité dans les autres politiques et la persuasion des décideurs politiques que les mesures de préservation de la biodiversité, y compris l'établissement d'aires protégées, constituent un investissement pour l'avenir.

M. Bertrand Tramier, directeur exécutif de la Fondation Total⁷, a souligné le besoin d'une meilleure compréhension des liens entre l'industrie et la préservation de la biodiversité, et a mis en relief les activités menées par Total dans le domaine de la biodiversité, notamment la création d'une fondation pour la préservation de la biodiversité et des mers.

Mme Mace, appuyée par M. Lovejoy, a déclaré que les aires protégées ne sont pas l'unique réponse pouvant être apportée à l'érosion de la biodiversité, et que les être humains doivent apprendre à vivre de manière durable avec la nature. Elle a encouragé les scientifiques à collaborer aux projets de grande échelle visant à concrétiser l'objectif de 2010.

Dans le débat qui a suivi, les participants ont souligné le besoin : de dialogues ouverts entre le commerce et l'industrie, les gouvernements, les organisations internationales et les scientifiques, sur l'utilisation du bois d'œuvre certifié; d'un soutien accru de la part des gouvernements, en faveur des communautés locales, pour une utilisation durable de la biodiversité; d'un partage des avantages; de partenariats entre le Nord et le Sud axés sur la recherche scientifique et la formation; et d'approches interdisciplinaires.

3. Avantages sociaux, économiques et écologiques de la biodiversité

M. Jacques Weber, directeur de l'Institut français de la biodiversité, a présidé la troisième séance plénière où était abordé le thème des avantages sociaux, économiques et écologiques de la biodiversité. **M. David Tilman, de l'Université de Minnesota**, a présenté le travail de recherche mené sur le lien entre les services écosystémiques et la biodiversité. Il a donné un aperçu historique sur les premières théories écologiques qui associaient la haute productivité à des domaines élevés de la biodiversité. Il a également présenté les résultats de la recherche menée au cours de la décennie écoulée, confirmant ces premières théories et démontrant que l'érosion de la biodiversité conduit à un déclin : de la productivité végétale; de l'efficacité de l'utilisation des ressources végétales; de la stabilité et de prévisibilité des écosystèmes; et de la fixation du carbone. M. Tilman a également présenté des travaux de recherche montrant que

⁶ Le Centre Heinz est une organisation à but non lucratif dont l'objet est d'améliorer les bases scientifiques et économiques aux politiques environnementales grâce à une collaboration multi-sectorielle entre le domaine de l'industrie, les gouvernements, les scientifiques et les organisations environnementales.

⁷ Cette fondation est dédiée à la protection de la biodiversité et à cette fin, a mis sur pied des programmes pour la protéger et informer le public des défis à venir dans ce domaine.

l'érosion de la biodiversité peut aboutir à des risques accrus d'invasions par des espèces exotiques. Il a précisé que les services écosystémiques englobent la productivité, la qualité de l'eau, la stabilité des écosystèmes et la protection contre les espèces exotiques envahissantes. Soulignant que la vraie valeur des services écosystémiques est souvent négligée, il a souligné qu'une politique environnementale sage est celle qui s'attelle à optimiser à la fois la quantité et la qualité de ces services au profit de la société. Dans le débat qui a suivi, les participants ont appelé à un accroissement des pratiques écologiques dans les politiques agricoles et à l'identification d'alternatives viables pour les agriculteurs qui utilisent des terres riches en biodiversité, à des fins agricoles, dans les pays en développement.

M. Andrew Dobson, de l'Université de Princeton, a traité des liens entre biodiversité et santé humaine. Il a affirmé que de nombreux pathogènes ne sont aptes à menacer les êtres humains que lorsque leur environnement naturel a subi des perturbations, et a argué que les solutions rudimentaires apportées aux maladies sont souvent les plus efficaces. Soulignant l'importance de la mise en lumière des connaissances écologiques, il a décrit les interactions entre les pathogènes, le système immunitaire des êtres humains, la résistance aux médicaments, la densité démographique, la densité du cheptel, la biodiversité et le climat. M. Dobson a précisé que les espèces exotiques deviennent envahissantes souvent parce qu'elles ne trouvent pas les parasites qui les infestent dans leur habitat naturel, et que les espèces exotiques peuvent introduire des parasites capables de menacer d'extinction les espèces autochtones. Il a expliqué que l'élimination des pathogènes des systèmes naturels, comme cela a été fait à des fins agricoles dans certains endroits, influence grandement le fonctionnement d'un écosystème. Il a souligné que la biodiversité est une importante barrière contre les maladies et, en particulier, contre les maladies transmises par des vecteurs comme le paludisme, car les vecteurs tendent à s'attaquer aux êtres humains lorsque la biodiversité s'affaiblit. Il a conclu que la description des chaînes alimentaires et de la toile des écosystèmes en termes mathématiques constitue le plus grand défi scientifique à relever au XXI^e siècle.

M. Charles Perrings, de l'Université York, a présenté un exposé sur l'économie et la valeur de biodiversité et des services écosystémiques. Il a expliqué que la valeur anthropocentrique de la biodiversité et des écosystèmes dérive de la valeur des biens et services qu'ils fournissent, laquelle englobe des valeurs d'utilisation directe, des valeurs d'utilisation indirecte, et des valeurs non utilitaires ou passives. Il a fait observer que la biodiversité soutient le fonctionnement et les processus des écosystèmes qui, à leur tour, soutiennent la production des biens et services commercialisables. Il a précisé, qu'en termes économiques, la biodiversité est équivalente à un portefeuille d'actifs, et que les efforts de préservation devraient être désignés en fonction des moyens et du rapport de covariance du portefeuille. M. Perrings a précisé que l'économie devrait être intégrée dans les efforts et les plans de préservation, et a suggéré de procéder à la détermination des domaines dans lesquels les services écosystémiques sont en train de se raréfier, aux fins d'y orienter les efforts de préservation.

M. Christian Körner, de l'Université de Bâle, a parlé des changements climatiques et de la biodiversité, en focalisant sur les espèces végétales non vivantes et sur les variations du dioxyde de carbone (CO_2). Au sujet des effets indirects du CO_2 exercés sur la biodiversité à travers les changements climatiques, il a présenté les découvertes de la recherche sur les changements climatiques survenu dans les climats froids et les écosystèmes montagneux, soulignant que les décalages microclimatiques peuvent être cinq fois plus importants que dans les scénarios émis

par le Groupe intergouvernemental sur l'évolution climatique. M. Körner a précisé que les effets du réchauffement de la surface de la planète englobent : des changements nets dans la fréquence des espèces; le fait que le climat devient plus sec dans certaines parties du globe; l'érosion des taxons à travers les sécheresses; et l'érosion des forêts due à l'augmentation du nombre des feux forestiers. Au sujet des effets directs du CO₂ sur la biodiversité, il a décrit les réponses apportées à des taxons particuliers de flore et de faune. Il a parlé du changement de focalisation opéré dans le domaine de la recherche axée sur le climat, où nous sommes passés de la fixation du carbone aux effets exercés sur la biodiversité.

Le président de la table ronde, **M. Harold Mooney, de l'Université de Stanford et de l'Evaluation Ecosystémique du Millénaire**, a affirmé qu'une nouvelle approche est nécessaire pour l'évaluation des avantages potentiels des écosystèmes, et a suggéré d'utiliser les échecs subis dans la préservation de la biodiversité pour inciter les scientifiques plutôt que le public à entrer en action.

Mme Madeleine Tchunte, ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation, du Cameroun, a parlé de la riche diversité des écosystèmes du Cameroun et a mis en relief les initiatives entreprises dans le domaine de la préservation et les partenariats mis en place dans le Bassin du Congo.

Au sujet de la mondialisation et de la biodiversité, M. Perrings a déclaré que le problème principal est celui de l'incapacité des marchés internationaux à traiter l'érosion de la biodiversité, et a suggéré d'intégrer les avis scientifiques concernant les effets environnementaux potentiellement défavorables de la libéralisation du commerce, dans les travaux de l'Organisation mondiale du commerce.

M. Laurent Piermont, président de la Société Forestière Française de la Caisse des Dépôts, a élaboré sur les expériences vécues dans le domaine du financement de la biodiversité à travers les mécanismes de marché. Il a souligné l'importance du génie écologique à coût modéré et de la rationalisation des objectifs de la préservation.

M. Pierre Jacquet, directeur exécutif et chef économiste du Groupe Agence française de développement, a déclaré que l'évolution des comportements sociaux et politiques est cruciale pour la préservation de la biodiversité, soulignant la nécessité de concilier les intérêts des divers acteurs et de mener davantage d'analyses économiques et sociales en rapport avec la biodiversité.

M. Pierre Valette, directeur de l'Environnement à la Direction générale de la Recherche de la Commission européenne, a souligné la nécessité d'études sur les conséquences économiques et sociales de l'érosion de la biodiversité, assorties d'un accent sur la recherche qui aiderait à établir des seuils de durabilité.

Au cours du débat qui a suivi, abordant la question de l'utilisation traditionnelle des herbes médicinales au Cameroun, Mme Tchunte a précisé que des instituts sont en train de mener des recherches sur les plantes utilisées à des fins sanitaires. Au sujet des coûts et des avantages de la biodiversité, M. Perrings a indiqué que les avantages pour le public ne doivent pas être compromis par les gains privés. Lors de la période réservée aux questions, un des membres de la

délégation de la Commission, **M. Stéphan Tremblay**, a notamment appelé les scientifiques du domaine de la biodiversité à atteindre le grand public à travers des campagnes de sensibilisation plus vigoureuses et de meilleurs programmes de communication.

4. Biodiversité et gestion des ressources vivantes

La dernière séance plénière s'intitulait : « Biodiversité et gestion des ressources vivantes » et elle était présidée par **M. Peter Schei, président de Birdlife International**. Il a déclaré que le défi le plus important à relever dans la gestion des ressources naturelles intéresse davantage les facteurs socioéconomiques que les connaissances scientifiques.

M. Jeremy Jackson, du Smithsonian Tropical Research Institute, a parlé de la biodiversité marine et de la viabilité des pêcheries. Soulignant que l'état de la biodiversité des océans est pire que celui de la biodiversité de la terre ferme, il a déclaré que les principaux facteurs contribuant à la dégradation du milieu marin englobent : l'érosion d'un grand nombre d'espèces marines; la destruction des plateaux continentaux; l'expansion des espèces exotiques envahissantes; le réchauffement des océans et la contamination de la chaîne alimentaire marine. Il a conclu que l'un des plus grands défis à relever par les pêcheries viables consiste à passer de la dégradation du milieu marin à un rétablissement satisfaisant pour l'être humain.

M. Émile Frison, directeur de l'Institut international des ressources phytogénétiques, a présenté un exposé sur le thème biodiversité et agriculture, axé sur le rôle de l'agriculture dans la réalisation des Objectifs de développement du millénaire. Soulignant que 854 millions de personnes souffrent encore de la faim et que 2 milliards de personnes souffrent de malnutrition, il a expliqué la manière dont l'utilisation de la biodiversité peut aider à l'allègement de la pauvreté et de la faim. Il a précisé que l'accroissement de la productivité et la diversification de la diète exigent une meilleure utilisation de la biodiversité, y compris une plus grande diversité génétique et une utilisation à la fois plus large et plus intensive des espèces. Il a recommandé : une focalisation sur les cultures traditionnelles négligées et sous-exploitées; l'amélioration des pratiques culturales; la diversification des produits; et l'investissement dans l'agriculture.

M. David Kaimowitz, directeur général du Centre international de recherche forestière, a souligné que l'être humain fait partie intégrante de la vie forestière. Faisant noter que bon nombre d'êtres humains vulnérables sont tributaires des forêts, il a souhaité voir l'accent placé plutôt sur les moyens d'existence menacés de disparition que sur uniquement la biodiversité menacée d'érosion, et a présenté des exemples illustrant l'importance des plantes médicinales et de la viande de brousse, pour les populations locales. Soulignant que la préservation de la biodiversité peut constituer une menace pour ces moyens d'existence, il a appelé à des régulations tenant compte des priorités locales. M. Kaimowitz a conclu qu'une compensation à long terme est cruciale pour la préservation de la biodiversité.

M. Madhav Gadgil, de l'Institut indien des sciences, a parlé des dimensions culturelles et de l'utilisation locale de la biodiversité, focalisant son propos sur le savoir écologique et sur les pratiques préservatrices des communautés locales. Il a déclaré que le savoir traditionnel est pratique, expérientiel et localisé, et qu'il profite beaucoup à la préservation de la biodiversité. Il a également souligné que les pratiques de préservation doivent être bien en phase avec la

variabilité des écosystèmes complexes. Il a plaidé en faveur de l'élaboration d'un registre des pratiques de la préservation de la biodiversité pour aider à la conception des plans de préservation et de gestion. M. Gadgil a souligné l'importance de la communication entre les scientifiques et les populations locales, car les premiers sont détenteurs de connaissances scientifiques et de technologies et les autres sont détenteurs de savoir écologique pratique et de sagesse traditionnelle.

Le président de la table ronde, **M. Mohan Munasinghe, de l'Institut Munasinghe pour le développement du Sri Lanka**, a déclaré que le tsunami qui a frappé récemment la région du sud-est asiatique a révélé qu'une gestion environnementale inefficace peut diminuer les capacités de résistance des écosystèmes et rendre les populations vulnérables aux catastrophes naturelles. Soulignant que les organismes génétiquement modifiés constituent une menace pour la diversité biologique et culturelle, **M. Giuseppe Ambrosio, du ministère Italien de la Politique agricole et des Forêts**, a effectué une mise en garde contre leur utilisation dans l'agriculture.

M. Natarajan Ishwaran, directeur de la Division des sciences écologiques et secrétaire du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO, a déclaré que la décision prise par le gouvernement australien d'accroître le nombre de zones interdites à la pêche dans la région de la Grande barrière de corail illustre bien l'interaction établie entre la science, la gouvernance et la décision politique. **M. Jean-Luc Roux, directeur de l'Unité politique de Greenpeace international**, a souligné l'importance de la bonne gouvernance et de l'implication de tous les acteurs, y compris les communautés locales, dans les efforts visant à faire face à l'exploitation forestière illégale et à la pêche illicite. **Mme Rosalía Arteaga Serrano, secrétaire générale de l'Organisation du traité de coopération de l'Amazonie**, a souligné que les pays industrialisés sont largement responsables du déclin de la biodiversité de l'Amazonie, à cause de leurs subventions agricoles, de leur achat du bois d'œuvre récolté de manière illégale et d'animaux issus de prises illicites.

Ateliers

Le mercredi et le jeudi, 15 ateliers se sont déroulés simultanément afin de permettre aux participants d'échanger leurs vues, à travers des exposés, des groupes de discussion et des débats, sur les thèmes suivants :

- gouvernance de la biodiversité;
- agriculture et biodiversité : politiques, institutions et pratiques;
- éducation, environnement et communication sur la biodiversité;
- documenter la biodiversité : entrevues, stratégies et infrastructures;
- pour faire face aux enjeux à l'horizon 2010 : financer la recherche pour la connaissance de la conservation;
- pour une approche intégrée de la biodiversité;
- biodiversité et zones urbaines;
- biodiversité et santé des populations : une dimension écologique pour le futur;
- diversité microbienne et société;
- biodiversité : défis pour la gestion des pêches;
- biodiversité, nouvelle frontière de l'innovation;
- indicateurs de la biodiversité et les objectifs 2010 : problématiques scientifiques;

- diversité biologique et culturelle : enjeux autour des savoirs locaux;
- modes d'appropriation et systèmes de gestion de la biodiversité; et
- gérer durablement la biodiversité tropicale et subtropicale : îles et forêts.

Les membres de la délégation de la Commission ont convenu d'assister à l'atelier portant sur la gouvernance de la biodiversité puisqu'il s'imposait en raison du rôle de législateur des députés. L'objectif de cet atelier était notamment d'identifier les arrangements institutionnels susceptibles de coordonner les relations entre les différents acteurs du milieu. **M. Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum national d'Histoire naturelle**, a mis en exergue le rôle des musées dans l'éducation et dans les échanges d'informations. Par la suite, **M. Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique**, a présenté une déclaration thème dans laquelle il a souligné le besoin : d'une coordination entre les accords ayant trait à la biodiversité; d'une communication entre les correspondants nationaux des divers accords internationaux; et de l'implication des communautés locales dans les processus politiques nationaux. Cet atelier s'est par la suite divisé en quatre sessions.



Atelier au Muséum national d'Histoire naturelle.

1. Efficacité des outils de conservation et d'utilisation durable

M. David Brackett, du ministère de l'Environnement du Canada, a présidé la séance de l'atelier consacré à l'efficacité des mesures de préservation et d'utilisation durable. Dans sa déclaration thème, **M. Joshua Bishop, conseiller principal, Économie et Environnement, de l'UICN**, a présenté des études de cas portant sur la valorisation des forêts européennes et des écosystèmes de la planète, ainsi que sur les coûts des dégâts environnementaux, pour montrer l'importance de la préservation de la biodiversité et de son utilisation de manière viable. Il a plaidé en faveur de l'ouverture de nouveaux marchés pour la préservation de la biodiversité, du comblement des lacunes dans le financement de la préservation et de l'accroissement de l'aide au développement destinée à la biodiversité. Il a suggéré les formules suivantes pour mesurer l'efficacité de la préservation de la biodiversité : les coûts de la préservation par rapport au revenu par habitant; les coûts d'opportunité de la préservation; et l'analyse du rapport coût-bénéfice de la préservation.

Dans le débat qui a suivi, un participant a proposé l'établissement d'un système permettant de faire payer ceux qui tirent profit de la préservation de la biodiversité. D'autres intervenants ont suggéré la mise en place de systèmes de propriété foncière et de droits de propriété intellectuelle (ci-après : « DPI »), en guise de nouveaux instruments.

Au cours du débat qui a suivi, **M. Aldo Consentino, administrateur général, Direction de la Préservation de la nature du ministère italien de l'Environnement**, a souligné le besoin de sensibiliser le public et d'intégrer diverses mesures favorisant la préservation. **M. Leon Rajaobelina, directeur exécutif du Centre Malgache pour la préservation de la biodiversité**, a parlé de l'expérience de son pays dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité des mesures de préservation. Il a affirmé que le financement international, les politiques et les législations nationales, et les systèmes locaux de recouvrement direct, sont des éléments importants. **M. Stefan Leiner, de la Direction générale de l'Environnement de la Communauté européenne**, a déclaré que toutes les mesures et tous les instruments disponibles devraient s'apporter un soutien mutuel et être intégrés. **M. Braulio Dias, du ministère brésilien de l'Environnement**, a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer la préservation de la biodiversité dans le développement économique et social. **M. Jean-Marc Michel, directeur de la Nature et des Paysages du ministère français de l'Environnement**, a déclaré que la protection et la bonne gestion sont également importantes pour la préservation de la biodiversité. **M. Tom Dedeurwaerdere, de l'Université catholique de Louvain**, a déclaré que les DPI peuvent servir à engendrer des ressources pour la préservation de la biodiversité et les profits tirés de la préservation de la biodiversité devraient être partagés avec les communautés locales.

2. Articulation local-global dans la gouvernance de la biodiversité

La deuxième session de l'atelier portant sur la gouvernance de la biodiversité traitant de la gouvernance multi-niveaux de la biodiversité et était présidée par **M. Gordon Mac Innes, de l'Agence européenne pour l'environnement**. **M. Anil Gupta, de l'Association pour la recherche et les initiatives pour les techniques et les institutions durables de l'Inde**, a parlé des savoirs traditionnels axés sur la préservation de la biodiversité. Il a plaidé pour l'établissement : d'un fonds pour la récompense et la compensation des pourvoyeurs de connaissances; de l'exigence de renseignements sur les sources des connaissances, dans les applications brevetées; et de la tenue d'un registre international des innovations technologiques durables et des savoirs traditionnels. **M. Chimère Diaw, du Centre pour la recherche forestière internationale**, a parlé de la construction sociale de la biodiversité. Il a précisé que le défi à relever réside dans la mise en place d'un cadre articulé à la fois sur les grandes et les petites institutions et sur les connaissances locales et scientifiques.

Au cours de la discussion de groupe, **Mme Maria Fernanda Espinosa, de l'UICN**, a attiré l'attention sur le besoin : de procédures de consentement préalable, en connaissance de cause, pour l'accès aux savoirs et aux ressources; d'un partage des avantages; d'une valorisation économique des savoirs traditionnels; et de la reconnaissance des droits des utilisateurs et des pourvoyeurs. **M. Charles McNeill, du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD)**, a présenté « l'Equator Initiative », conçue pour le renforcement des capacités communautaires en matière de préservation de la biodiversité et de réduction de la pauvreté. **Mme Grazia Borrini-Feyerabend, du Centre pour les études sur le développement durable**

et leur application de l'Iran a parlé des différences entre les types de gouvernances et la qualité de la gouvernance. **M. Bernard Roussel, du Muséum national d'Histoire naturelle**, a déclaré que la représentation des communautés locales relative à la protection des savoirs traditionnels devrait être basée sur des concepts communs. **M. Joseluis Samaniego, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**, a souligné la nécessité de traiter les lacunes et les décalages relatifs à la préservation de la biodiversité, dans les politiques et les pratiques gouvernementales, ainsi que les synergies entre mécanismes pertinents. Il a également indiqué que les accords internationaux devraient être assortis de calendriers et d'objectifs quantitatifs clairs.

M. Renaud Dutreil, le ministre français de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, a conclu cette session et a souligné la nécessité de règles communes dans la mise en place de la gouvernance multi-niveaux de la biodiversité.

3. Expertise, information et décision publique

La troisième session de l'atelier portant sur la gouvernance de la biodiversité traitait des liens entre les experts, l'information et les décideurs politiques. Elle était présidée par **M. Elliot Morley, ministre de l'Environnement et de l'Environnement rural du Royaume-Uni**. Parlant de la structuration des stratégies du développement durable, **M. Pierre Valette, de la Direction générale de la recherche, à la Commission européenne**, a déclaré qu'il est important de déterminer les besoins en matière d'information, utiles aux processus décisionnels.

Au cours de la discussion de groupe, **M. Patrick Blandin, du Muséum national d'Histoire naturelle**, a appelé les scientifiques à partager expertise et pratiques en vue de faciliter les prises de décisions. **M. Peter Bridgewater, directeur de la Convention sur les zones humides (Ramsar)**, a recommandé que les organes scientifiques des conventions ayant trait à la biodiversité coordonnent leurs travaux. **M. Gordon McInnes, de l'Agence européenne pour l'environnement**, a souligné la nécessité d'une connectivité à l'information. **Mme Monique Barbut, du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE)**, a déclaré que le groupe d'experts international sur la biodiversité devrait viser : à améliorer la qualité des politiques de biodiversité ; à intégrer la science de la biodiversité dans les politiques économiques et sociales ; et à améliorer l'utilisation des recherches disponibles et à mener de nouvelles sur la biodiversité. **Mme Sybille Van den Hove, du Comité de pilotage de la plateforme européenne pour une stratégie de recherche sur la biodiversité**, a souligné le besoin d'améliorer le savoir scientifique et son interface avec la biodiversité. **M. Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique**, a déclaré que le groupe d'experts international sur la biodiversité devrait aider à l'application de la CDB, à travers la détermination des priorités et le comblement des lacunes.

4. À la recherche d'un partenariat effectif entre utilisateurs de ressources génétiques

La quatrième session de l'atelier portant sur la gouvernance de la biodiversité traitait de la mise en place d'un partenariat mondial pour l'utilisation des ressources biologiques. Elle était présidée par **M. Carlos Manuel Rodriguez Echandi, ministre de l'Environnement et de l'Énergie du**

Costa-Rica. M. Georges Massiot, des Laboratoires Pierre Fabre⁸, a parlé de la compensation des communautés locales pour l'utilisation de la biodiversité, soulignant que de nombreuses entreprises reconnaissent la question du partage des avantages et qu'elles sont prêtes à coopérer avec les gouvernements.

Au cours de la discussion de groupe, **Mme Martha Chouchena-Rojas, chef de l'unité des politiques de la biodiversité et des accords de l'UICN**, a souligné l'importance de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages qui en sont tirés, et a apporté son appui à la proposition française d'établir un groupe d'experts international sur la biodiversité chargé d'évaluer les bonnes pratiques. **Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, du Parlement français**, a plaidé pour l'ouverture de l'accès aux matériaux génétiques et pour le partage des coûts de la préservation. **M. Alberto Glender, de l'ambassade du Mexique en Inde**, a souligné le besoin d'un partenariat pour la préservation de la biodiversité. **M. Brendan Tobin, de l'Université des Nations Unies**, a déclaré que la biotechnologie est étroitement liée à l'idée d'un régime solide d'accès et de partage des avantages. **M. Everton Vargas, du ministère brésilien des Affaires étrangères**, a déclaré qu'une volonté politique est nécessaire pour la reconnaissance des droits des communautés locales. **M. Leonard Hirsch, du Smithsonian National Museum of Natural History**, a déclaré que la gouvernance relative à la préservation des ressources génétiques requiert traçabilité et transparence.

M. Serge Lepeltier, ministre français de l'écologie et du développement durable, a conclu cet atelier en soulignant l'impératif de résoudre les conflits d'intérêts touchant au domaine de la biodiversité et d'intégrer l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques dans les législations nationales.

⁸ Il s'agit d'une compagnie pharmaceutique.

Restitution des ateliers et séance de clôture



Séance de clôture le 28 janvier 2005. Photographie gracieuseté des autorités de la Conférence

Le vendredi matin avait lieu la restitution des ateliers suivi de la séance de clôture. **M. Charles Perrings, de l'Université York**, a déclaré que cette Conférence a démontré la nécessité de changer les façons de faire afin d'éviter des dommages à la biodiversité dans le futur. Il a indiqué qu'il est impératif d'établir un échéancier pour agir et que la cible de 2010 n'en est que la première étape. La science devra soutenir davantage les prises de décisions politiques. **M. Robert Barbault, du Muséum national d'Histoire naturelle**, à réitéré l'importance de développer les connaissances au sujet de la biodiversité et d'apporter le soutien au concept du développement durable. **M. José Sarukhan, de l'Institut national d'écologie du Mexique** a félicité les organisateurs de la Conférence pour avoir réuni des gens provenant de secteurs variés. Il a indiqué que bien qu'il soit vrai que les connaissances sur la question sont encore limitées, il est important d'agir dès maintenant. La biodiversité devrait figurer en tête de liste de l'agenda politique des décideurs. **Mme Laurence Tubiana, directrice de l'Institut international du développement durable**, a mentionné que la biodiversité est un bien global qui se trouve à la croisée des chemins entre la science et les politiques. Elle a noté que la Conférence a démontré qu'il faut améliorer et mieux intégrer les instruments multilatéraux et que les scientifiques sont prêts à fournir les outils nécessaires aux décideurs.

Lors de la discussion qui a suivi, les participants ont insisté sur la nécessité de poursuivre la recherche scientifique. De plus, **M. Stephan Tremblay** est intervenu afin de demander une meilleure communication entre les scientifiques et les décideurs. M. Sarukhan a répondu que l'information fournie devait viser à résoudre les problèmes et M. Perrings est d'avis qu'il faut identifier davantage d'indicateurs portant sur la biodiversité. Mme Tubiana a indiqué que les scientifiques doivent davantage informer la société civile et les décideurs pour protéger la biodiversité.

Dans sa déclaration de clôture, **M. Xavier Darcos, ministre français délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie**, a stipulé que la Conférence a atteint ses objectifs en sensibilisant davantage la population et en identifiant les besoins futurs en recherche. Il a indiqué que les efforts pour réduire la pauvreté dans le monde et augmenter la protection de

l'environnement étaient liés et que la communauté internationale devait en faire davantage pour réussir le développement durable. Il a aussi déclaré que la France allait 1) contribuer au développement des pays en voie de développement, 2) faire la promotion du dialogue entre les pays du Nord et du Sud, particulièrement en ce qui concerne l'accès et le partage des profits résultant de l'utilisation de la biodiversité, 3) intégrer la protection des connaissances locales dans les législations nationales et 4) augmenter les fonds dédiés à la recherche scientifique.

M. Michel Loreau, Université Pierre et Marie Curie-Paris VI et président du Comité scientifique de DIVERTAS et du Comité scientifique de la Conférence, a présenté un document faisant état d'un appel des scientifiques du monde au sujet de la biodiversité intitulé : « la Déclaration de Paris sur la biodiversité »⁹. **M. Mark Collins, président du Comité directeur de la Conférence**, a quant à lui présenté une déclaration de la Conférence qui est basée sur les présentations et discussions pendant celle-ci¹⁰. Cette dernière déclaration prévoit notamment que :

- les gouvernements devront engager les actions nécessaires, y compris en terme de développement de capacités, pour atteindre la cible 2010 sur la biodiversité en cohérence avec leurs objectifs de développement durable;
- la société civile, y compris les communautés locales et indigènes et le secteur privé, devront agir en cohérence avec la cible 2010 sur la biodiversité;
- les communications et les partenariats au sein et entre la communauté scientifique, les décideurs et la société civile y compris les communautés locales et indigènes devront être améliorés;
- il est recommandé, en réponse à l'appel à l'action prononcé à cette Conférence par le président Chirac, de lancer un processus de concertation international impliquant toutes les parties prenantes, guidé par un comité de pilotage équilibré. Ce processus évaluerait le besoin d'un mécanisme international qui :
 - produirait une évaluation critique de l'information scientifique et des options politiques requises pour la décision;
 - serait construit à partir des instances existantes et des activités courantes.

M. Éric Cornut, président de Novartis-France, a loué la volonté de la Conférence d'impliquer les acteurs du monde des affaires et a indiqué que plusieurs compagnies se sont déjà engagées à travailler pour la protection de la biodiversité. Il a rappelé que l'association entre le « World Business Council on Sustainable Development » et l'UICN est une approche pragmatique pour asseoir ensemble les gens du secteur des affaires et la communauté travaillant pour la protection de la biodiversité. **M. Pierre Valette, directeur de l'Environnement, Direction générale de la Recherche, Commission européenne**, a exprimé le souhait que la Conférence contribuera à favoriser le processus de prise de décisions concernant la biodiversité. **M. Charles Rabotoarison, ministre de l'Environnement de Madagascar**, a réitéré l'importance de la recherche scientifique et de promouvoir les initiatives internationales afin de mieux comprendre la question de la conservation de la biodiversité. **M. Carlos Rodriguez Echandi, ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa-Rica**, souligne que les défis touchant la biodiversité

⁹ Le texte de cette déclaration se retrouve à l'annexe II.

¹⁰ Le texte de cette déclaration se retrouve à l'annexe III.

ne sont pas uniquement scientifiques, mais politiques. Il appelle à un changement de valeur des gouvernements afin d'investir davantage dans l'environnement plutôt que dans la défense militaire. **M. Elliot Morley, ministre de l'Environnement et de l'Environnement rural du Royaume-Uni**, rappelle le lien qui existe entre la biodiversité et le bien être des humains. Il ajoute que le défi consiste à faire passer ce message à tous les ministres, pas seulement ceux de l'environnement et que ceux-ci doivent soutenir davantage la recherche scientifique.

M. François D'Aubert, ministre français délégué à la Recherche, a conclu la Conférence et a lancé un appel afin d'améliorer la recherche scientifique interdisciplinaire afin d'appuyer les politiques gouvernementales, développer davantage les indicateurs mesurant les changements dans l'état de la biodiversité, favoriser l'implication des entreprises corporatives et promouvoir la solidarité internationale.

QUELQUES DONNÉES SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE DISCUTÉES À LA CONFÉRENCE¹¹

La prochaine grande extinction

La durée de vie moyenne d'une espèce varie en fonction de la famille à laquelle elle appartient, de quelques centaines de milliers d'années à plusieurs millions d'années. On peut ainsi estimer que 99 % des espèces qui ont vécu sur terre depuis l'origine de la vie sont éteintes. Les processus d'évolution vers de nouvelles espèces ont toujours contrebalancé les processus d'extinction. La biodiversité a régulièrement augmenté au cours des temps géologiques. On a recensé cinq crises d'extinction ou extinction de masse :

- Extinction de l'ordovicien il y a 440 millions d'années (MA);
- Extinction du dévonien (- 367 MA);
- Extinction du permien (- 245 MA);
- Extinction du trias (- 208 MA);
- Extinction du crétacé (- 66 MA) qui a conduit à la disparition des dinosaures.

La plus meurtrière est l'extinction permienne, survenue il y a 245 millions d'années au cours de laquelle 95 % des espèces auraient disparu. Les causes de ces extinctions ne sont pas connues avec certitude. On cite la chute d'astéroïdes, des périodes de volcanisme intense ou encore la dérive des continents. Mais ces causes relèvent toutes du milieu physique et n'impliquent pas les activités de l'espèce humaine. Or, depuis quelques millénaires et surtout depuis quelques dizaines d'années, nous assistons à la disparition des espèces à une vitesse sans précédent. Selon les estimations, celle-ci serait de 100 à 1 000 fois supérieure au taux d'extinction observé en période calme au cours des temps géologiques. À plus courte échéance, il semble que ce soit la mégafaune (les animaux de grande taille – aussi les plus spectaculaires) qui soit la plus menacée. Or, l'apparition d'espèces nouvelles adaptées aux changements environnementaux qu'impose l'homme ne pourra être que très lointaine. On estime qu'il faudrait attendre dix millions d'années pour voir la biodiversité retrouver sa valeur initiale.

¹¹ Ces informations sont tirées du dossier de presse préparé pour la Conférence.

État de la biodiversité

Il était généralement accepté ce qui suit à la Conférence au sujet de la biodiversité :

- 1,75 millions d'espèces (entre 1,4 et 1,9 selon les auteurs) ont été décrites sur un total estimé entre 5 et 30 millions;
- 15 589 espèces sont répertoriées comme menacées d'extinction (de « vulnérable » à « en danger critique d'extinction ») dans la liste rouge publiée par l'UICN;
- Le nombre total d'espèces animales menacées est passé de 5 205 en 1996 à 7 266 en 2004;
- 25 % des 4 630 espèces de mammifères connues dans le monde sont menacées d'extinction;
- 11 % des 9 675 espèces d'oiseaux connues dans le monde sont menacées d'extinction;
- Sur les 129 extinctions d'espèces d'oiseaux répertoriées depuis l'époque moderne, 103 se sont produites depuis 1800;
- L'ensemble des 21 espèces d'albatros est aujourd'hui globalement menacé alors que seulement 3 espèces l'étaient en 1996 et cela à cause de la pêche aux filets dérivants, qui menace en tout 83 espèces d'oiseaux;
- Une espèce d'amphibiens sur trois et presque la moitié des tortues aquatiques sont menacées;
- 60 000 espèces végétales sur 350 000 connues sont menacées d'extinction;
- Au cours des 500 dernières années, les activités humaines ont conduit 844 espèces répertoriées à s'éteindre (complètement ou à l'état sauvage);
- Le taux actuel d'extinction d'espèces serait de 100 à 1 000 fois plus élevé que le taux d'extinction de fond mesuré au cours des temps géologiques et dû au renouvellement normal des écosystèmes; et
- La dégradation et la perte des habitats affectent 86 % de tous les oiseaux menacés et 88 % des amphibiens menacés.

Un exemple concret de l'impact de la disparition d'une espèce sur la population

La disparition de nombreuses espèces peut avoir des conséquences très importantes sur la population. Le cas des abeilles dans l'Himalaya a particulièrement été évoqué. La disparition de nombreuses espèces passe souvent inaperçue, soit que personne n'ait remarqué d'absence, soit qu'aucune conséquence perceptible ne se soit fait sentir. Mais il en va tout autrement lorsque l'espèce en question fournit aux hommes un service écologique essentiel : c'est le cas des abeilles et de la pollinisation des cultures.

Certaines régions himalayennes de l'Hindu Kush-Himalaya ont ainsi vu leurs populations d'abeilles locales s'éteindre au point que les villageois sont obligés de polliniser à la main leurs vergers de pommes. Ce cas est un bon exemple d'une perte de biodiversité due à des considérations aussi bien économiques qu'environnementales et qui a une influence très importante sur l'économie des communautés locales. Les espèces d'abeilles locales (comme *Apis cerana*) sont adaptées aux conditions difficiles des vallées himalayennes, mais plusieurs facteurs concourent à leur disparition :

- Du point de vue de la production de miel, elles présentent le défaut d'être beaucoup moins productives que l'espèce européenne *Apis mellifera*. Les populations d'abeilles locales disparaissent en étant remplacées par l'espèce européenne. Cependant, celle-ci supporte moins bien les fortes variations de température et ne peut donc polliniser les plantes de cultures qui fleurissent tôt dans la saison;
- Les changements globaux, comme la disparition des habitats et le changement climatique, réduisent la flore locale et les sites d'essaimage; et
- Les pesticides de plus en plus utilisés dans les vergers de pommes et de poires intoxiquent et tuent les abeilles.

Des projets de conservation des variétés locales d'abeilles sont entrepris et prennent aussi en compte le besoin de développement des communautés humaines. Il est important de mieux comprendre l'écologie de ces abeilles, leur potentiel de pollinisation, leur impact environnemental, etc. En attendant, il faut une vingtaine de personnes pour effectuer la pollinisation d'une centaine de pommiers, là où deux ruches suffisaient auparavant. Aux États-unis, on estime que les abeilles permettent la pollinisation de 10 milliards de dollars de cultures commerciales.



Pollinisation à la main de fleurs de pommiers au Népal. Dans la région de Maoxian, à la frontière de la Chine, les abeilles ont disparu, forçant les gens à polliniser les pommiers à la main. (D^{rs} Farooq Ahmad et Uma Partap, ICIMOD, Népal)

LA PROPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMISSION

M. Tremblay, appuyé par M. Morin, est intervenu à quelques reprises au cours de la Conférence afin de plaider pour la mise en place d'une commission internationale, formée de parlementaires et de scientifiques, qui aurait pour objet d'échanger entre eux sur des sujets précis relatifs à l'environnement et la biodiversité. Le résultat de ces échanges permettrait aux parlementaires de chaque région représentée de mieux sensibiliser le public et de mieux informer leur gouvernement respectif sur les mesures à prendre. Ces actions se feraient simultanément à travers le monde afin de créer un plus grand impact. Il a également été proposé que l'essentiel des réunions de cette commission s'effectue de façon virtuelle à l'aide d'un moyen de communication permettant de favoriser un maximum d'interventions.

Cette proposition répond à un réel besoin puisque bien avant cette intervention on pouvait lire ce qui suit sur les obstacles à la protection de la biodiversité :

La Convention sur la diversité biologique et ses concepts fondamentaux peuvent se révéler des sujets ardu à communiquer, tant aux hommes politiques qu'au grand public. Il s'est déjà écoulé près d'une décennie depuis que la CDB a pris acte du manque d'information et de connaissance en la matière et pourtant, peu nombreux sont ceux qui comprennent les enjeux relatifs à la diversité biologique. Et les débats sur la façon d'intégrer l'utilisation durable de la biodiversité au développement économique ne sont pas nombreux non plus.

La transition vers un développement durable suppose un vrai changement d'attitude du public qui doit faire de la nature un usage que cette dernière peut accepter. Cela ne peut se produire qu'à condition de disposer d'informations exactes, de compétences adéquates et d'organismes aptes à comprendre et à relever les défis posés par la biodiversité. L'administration et les entreprises industrielles et commerciales doivent investir en recrutant et en formant du personnel et doivent apporter leur soutien aux organisations, scientifiques notamment, qui sont à même de traiter les questions relatives à la diversité biologique et de fournir des avis en la matière.

Il faut également mettre en place un système d'éducation du public à long terme afin de modifier les attitudes et les modes de vie, et de préparer la société aux changements nécessaires pour assurer notre pérennité. Améliorer l'éducation dans le domaine de la biodiversité répond à l'un des objectifs énoncés par la Convention.¹²

La proposition de M. Tremblay a par la suite recueilli de nombreux appuis au sein des participants de la Conférence dont notamment celui de M. Hubert Reeves, astrophysicien et vulgarisateur scientifique bien connu et de M. Nicolat Hulot, conférencier et président de la Fondation Nicolas Hulot qui a pour but de développer l'éducation à l'environnement.

CONCLUSION

Les cinq jours qu'a duré la Conférence ont permis aux membres de la délégation de Commission de faire plusieurs constats au sujet de la biodiversité. Premièrement, il est manifeste que l'état de la biodiversité se détériore rapidement sur l'ensemble de la planète et que des mesures devront être mises de l'avant afin de ralentir et éventuellement faire cesser cette dégradation.

Dans un deuxième temps, les décideurs devront s'assurer que les solutions proposées par les scientifiques soient appuyées par des données fiables et solides, soit de la bonne science. En effet, certaines mesures de protection de l'environnement pourraient être coûteuses, nécessiter des changements drastiques dans les façons de faire ou causer de l'irritation au sein de la population. Il est donc important de s'assurer que ces mesures mènent aux résultats prévus, de là l'importance d'avoir en main les meilleures données possibles. C'est pourquoi les conférenciers ont souligné l'importance de donner plus de moyens aux scientifiques afin d'effectuer davantage de recherches.

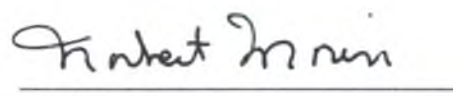
¹² Site Internet de la CDB (www.biodiv.org/doc/publications).

Finalement, bien qu'il semble y avoir un consensus sur la nécessité de pousser davantage la recherche, il est également important pour les gouvernements d'agir dès maintenant afin de prendre des mesures pour protéger davantage la biodiversité avant qu'il ne soit trop tard pour plusieurs espèces. La proposition de M. Tremblay qui aurait pour effet de créer une commission internationale mixte de parlementaires et de scientifiques pour discuter de problèmes spécifiques aurait l'avantage de faire le lien entre les besoins de la science et celui d'information des parlementaires qui, ultimement, voteront les lois nécessaires à la protection de l'environnement. En effet, en ayant des scientifiques membres ou attachés à cette commission, celle-ci pourrait être bien informée sur l'état d'une problématique reliée à l'environnement. Les parlementaires auraient ainsi à leur disposition les meilleures données disponibles pour proposer des solutions concrètes aux divers gouvernements. L'éventail des membres de cette commission (parlementaires provenant du gouvernement et de l'opposition, scientifiques de renom) pourrait intéresser davantage les médias à ses travaux, ce qui permettrait de sensibiliser la population aux grands enjeux relatifs à la biodiversité et à l'environnement. À cet égard, l'Assemblée nationale du Québec pourrait exercer un certain leadership en cette matière pour mettre en place cette commission étant donné qu'elle dispose déjà d'une partie de la technologie nécessaire. Cela lui permettrait également de rayonner davantage sur la scène internationale.

Signée à Québec, le 23 mars 2005.



Stéphan Tremblay,
député de Lac-Saint-Jean



Norbert Morin
député de Montmagny-L'Islet

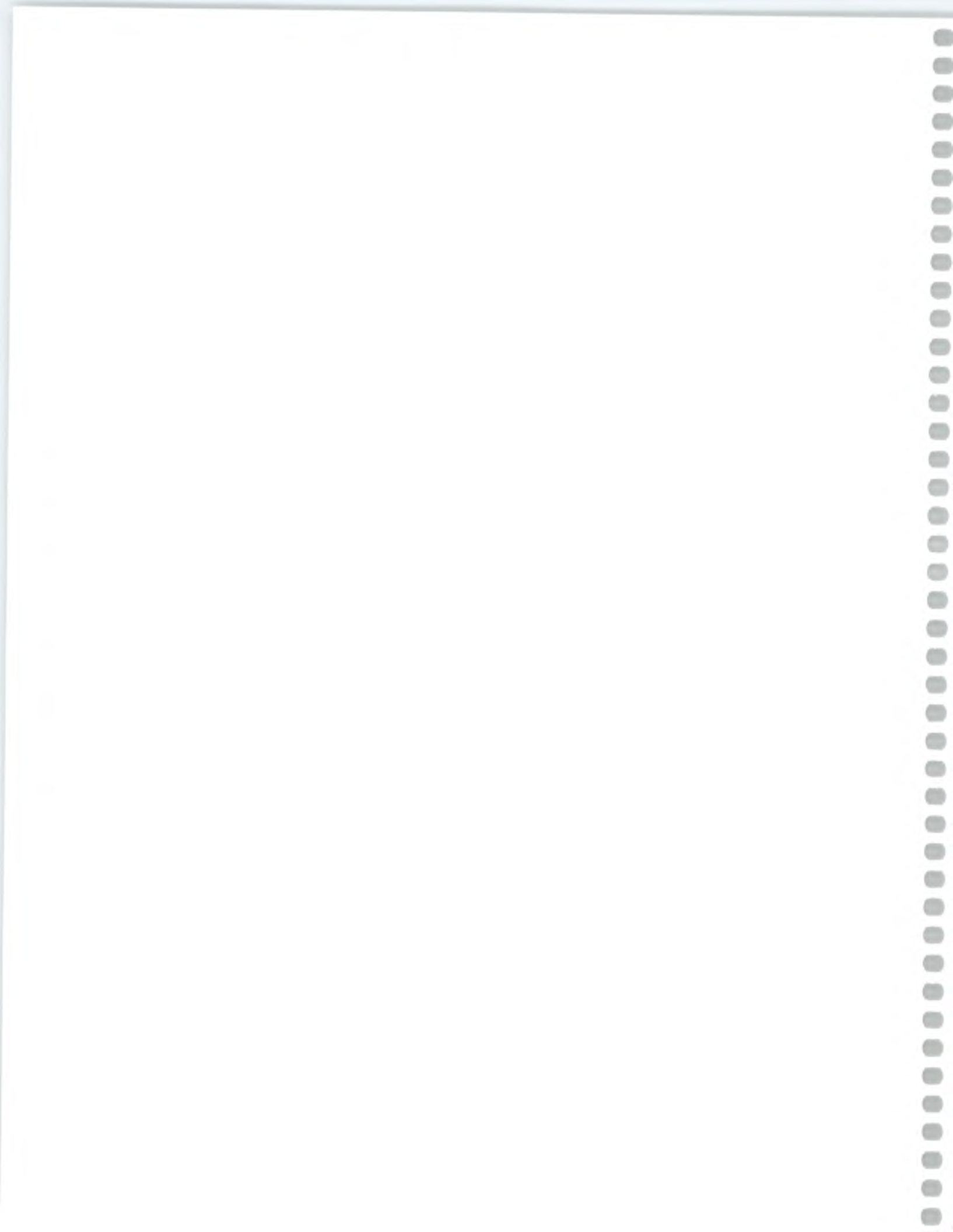
Le secrétaire de la Commission,



François Arsenault

ANNEXE I

Programme de la Conférence internationale intitulée « Biodiversité : science et gouvernance »





Biodiversité
*science et
gouvernance*

Paris 24-28 janvier 2005

www.recherche.gouv.fr/biodiv2005paris

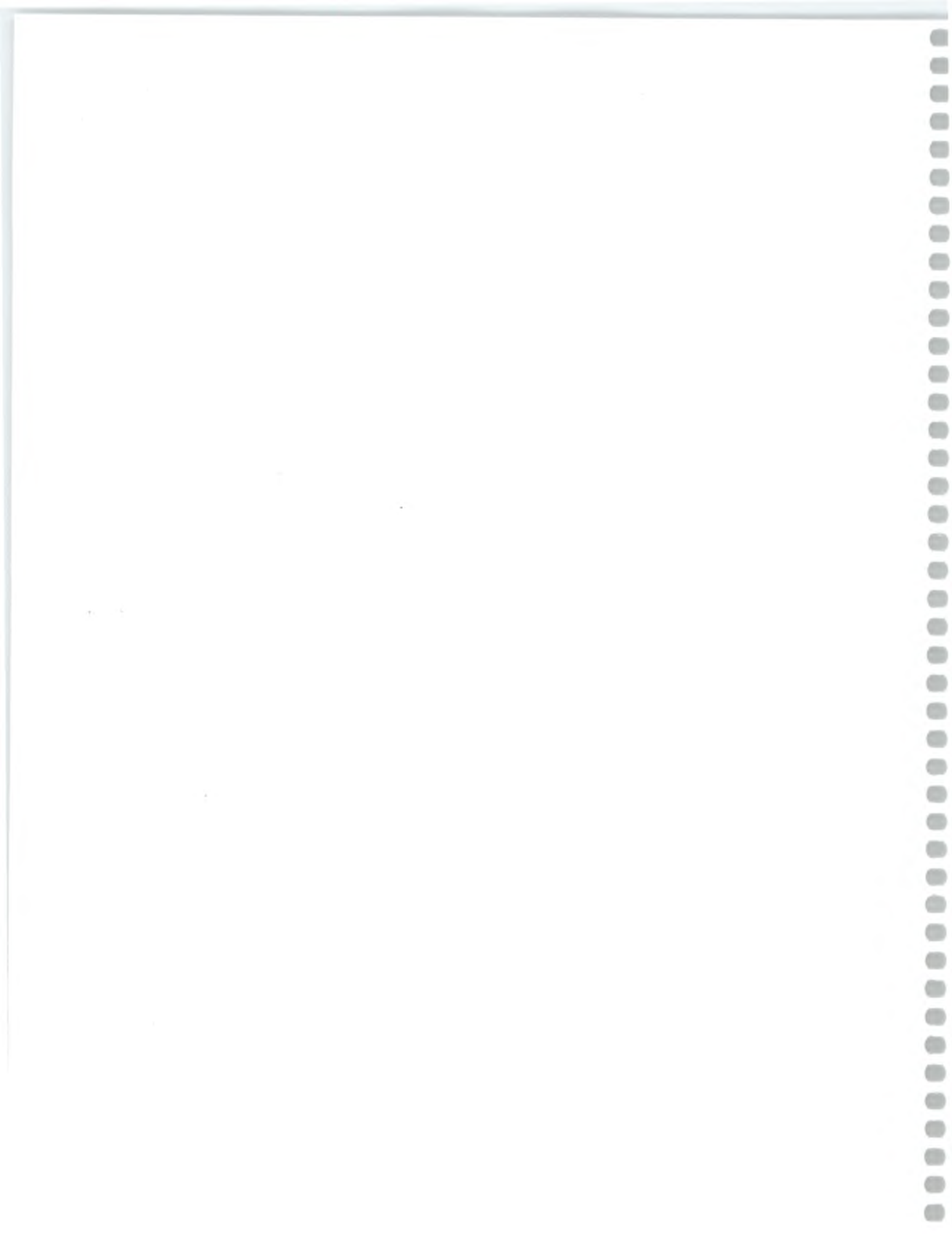
Décider aujourd'hui pour vivre demain

<http://www.recherche.gouv.fr/biodiv2005paris>

Conférence internationale

- Introduction
- Programme
- Objectifs





La Conférence scientifique internationale « Biodiversité : science et gouvernance » se tiendra à Paris du 24 au 28 janvier 2005, au siège de l'UNESCO, à l'initiative de la France.

L'objectif est double, à la fois faire le point des connaissances et des besoins de recherche et d'expertise scientifiques et analyser les démarches, publiques et privées, de protection et de gestion de la biodiversité.

La conférence rassemblera des scientifiques et des acteurs, en provenance du monde entier, des responsables des politiques publiques, internationales, nationales et régionales, des entreprises et des organisations non gouvernementales. La conférence se tient hors des calendriers institutionnels et des négociations internationales pour favoriser les échanges d'idées et d'expériences entre scientifiques et professionnels.

Notre planète est confrontée à une disparition des ressources vivantes de grande ampleur. L'évolution des modes de vie en est, en partie, responsable. Chacun d'entre nous est concerné car la diversité biologique constitue une condition essentielle pour l'avenir de l'espèce humaine.

La biodiversité, mot apparu au cours des années 1980 et qui s'est imposé au Sommet de la Terre de 1992, désigne l'ensemble des espèces vivantes, leur variabilité génétique et la diversité des écosystèmes qu'elles forment, c'est-à-dire des liens qui les unissent entre elles et à leur milieu physique et qui définissent des ensembles naturels typés.

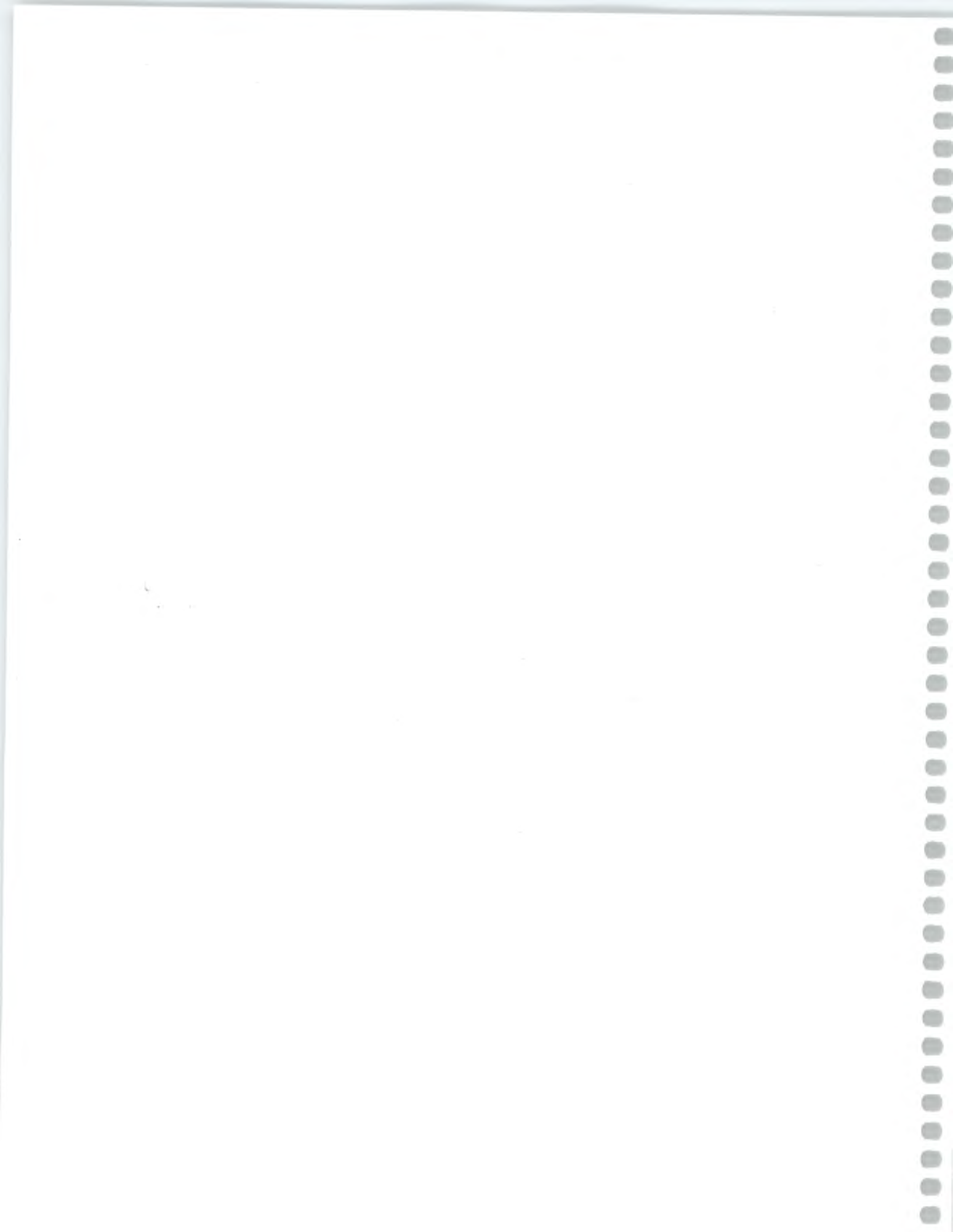
Depuis la signature de la Convention internationale de la diversité biologique en 1992 et sa ratification par plus de 170 pays, le monde s'est engagé à réduire significativement l'érosion de la biodiversité. Pour autant, les objectifs restent vagues. L'érosion de la biodiversité continue.

Les raisons de cette situation sont multiples. Les connaissances sont encore très partielles. On estime le nombre d'espèces décrites entre 1,3 et 1,5 million pour un total qui varie entre 10 et 30 millions d'espèces vivantes. La vitesse, les causes et les conséquences de l'érosion de la biodiversité restent discutées.

Mais surtout, le risque de perte des potentialités des écosystèmes et de leur capacité d'adaptation au changement est sous-estimé. La recherche doit contribuer à cette mise en lumière des services apportés par les écosystèmes.

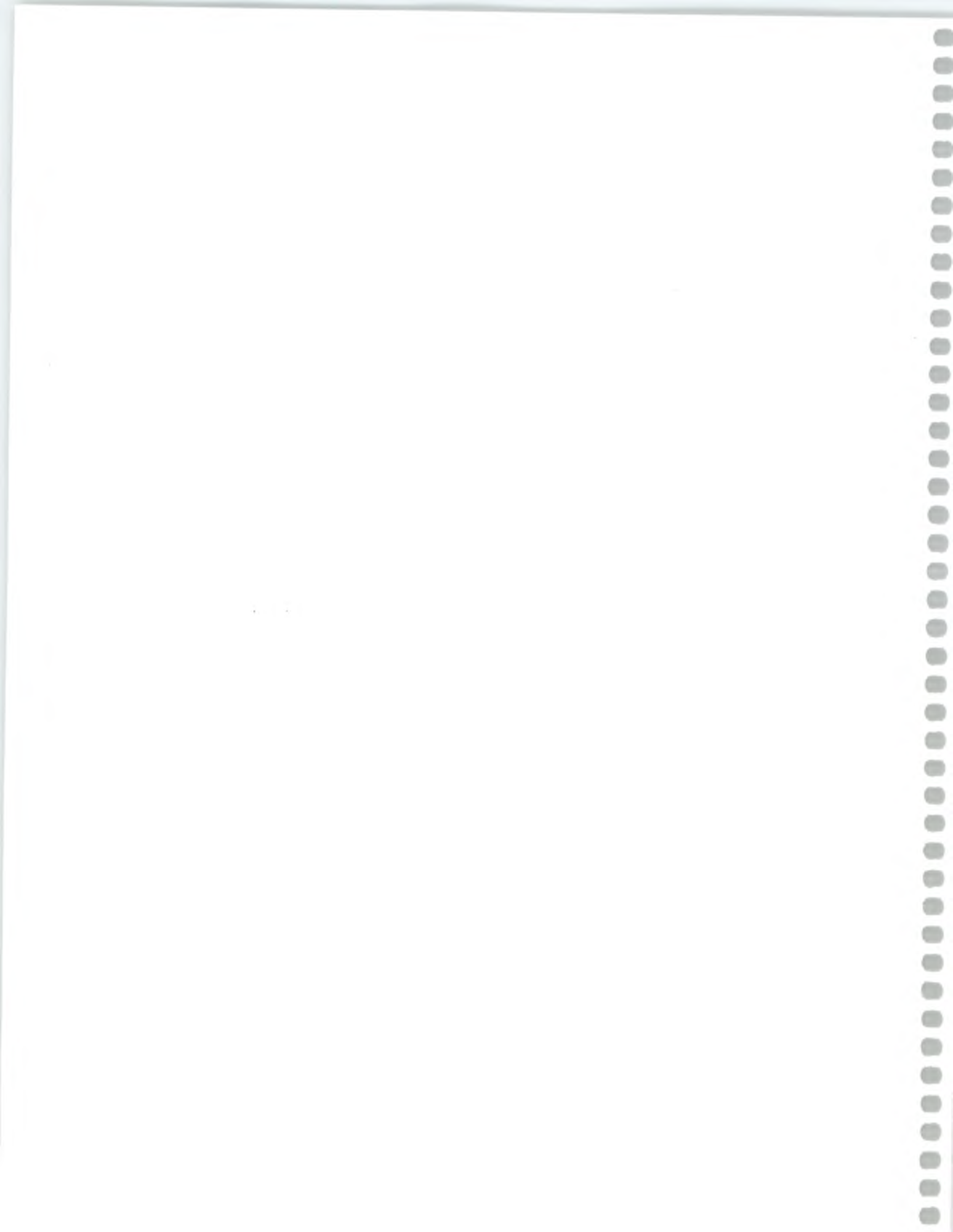
En outre, et c'est la troisième raison, les démarches alternatives qui permettent de concilier les intérêts économiques, sociaux et écologiques restent insuffisantes, qu'il s'agisse de modifications des modes de vie ou de recours à de nouvelles technologies.

Comment progresser vers une expertise scientifique de référence mondiale ? Quels sont les besoins de recherche des acteurs ? Que peut-on attendre de la science ? Quelle est notre dépendance vis-à-vis de la biodiversité ? Comment évaluer le potentiel écologique et évolutif des écosystèmes et réunir les conditions de son maintien ? Tels sont les questions et les enjeux de cette conférence. Quatre séances plénières et quinze ateliers permettront aux participants de partager leurs points de vue à travers des exposés, des tables rondes et des débats.



(sous réserve de confirmation des intervenants)

*Les travaux de la conférence se dérouleront au siège de l'UNESCO
à l'exception de l'atelier « Gouvernance de la biodiversité »
qui se tiendra au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)*



LUNDI 24 JANVIER matin

Accueil des participants à partir de 8h00

9 h 15 – 10 h 30 Première partie

En présence de François d'AUBERT, Ministre délégué à la Recherche (France)
et de Serge LEPELTIER, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable (France)

*Koïchiro MATSUURA, Directeur-Général de l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture, UNESCO*

*Klaus TOEPFER, Directeur général du Programme des Nations Unies pour
l'environnement, PNUE*

*Hamdallah ZEDAN, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique,
CDB*

Valli MOOSA, Président de l'Union mondiale pour la Nature, UICN

*Bertrand COLLOMB, Président de Lafarge, Président du Conseil mondial des
entreprises pour le développement durable, WBCSD*

Stavros DIMAS, Commissaire européen à l'Environnement

Nicolas HULOT, Président de la Fondation Nicolas Hulot

10 h 45 – 12 h 30 Deuxième partie

En présence de Jacques CHIRAC, Président de la République Française

Edward O. WILSON, Université de Harvard, Etats-Unis

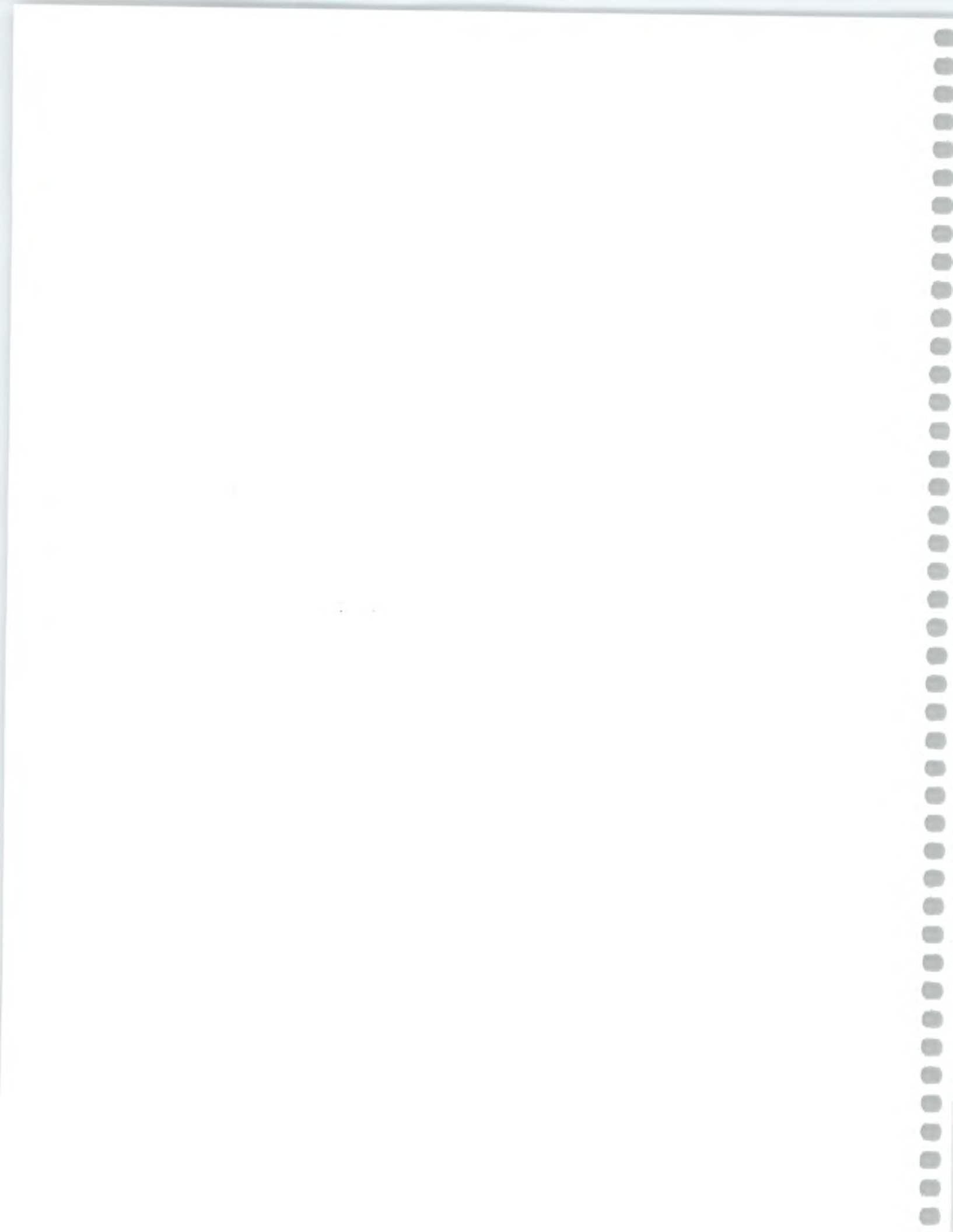
*Wangari MAATHAI, Vice-ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles
du Kenya, Prix Nobel de la Paix*

Abdullah BADAWI, Premier ministre de Malaisie

Marc RAVALOMANANA, Président de la République de Madagascar

Olusegun OBASANJO, Président du Nigéria

Jacques CHIRAC, Président de la République Française



LUNDI 24 JANVIER après-midi

Séance plénière 1 : Enjeux de la science et de la gouvernance de la biodiversité

Président de séance : Peter Raven, Jardin botanique du Missouri (Etats-Unis)

La première séance plénière tentera d'identifier les principaux défis que la biodiversité pose à la science et aux actions publiques et privées. La biodiversité occupe une place de plus en plus importante dans les préoccupations de l'opinion publique et de la diplomatie internationale. Pourquoi ? Et quelles conséquences pour la conception des politiques et les stratégies des acteurs ?

14 h 30 Introduction : Défis de la science et de la gouvernance de la biodiversité

Michel Loreau, Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 (France), Président du comité scientifique de DIVERSITAS, Président du comité scientifique de la Conférence

15 h 10 Création et maintien de la biodiversité sur la Terre

Jacques Blondel, Centre national de la recherche scientifique, CNRS – Montpellier (France)

15 h 50 Mondialisation de l'économie et évolutions actuelles de la biodiversité

Claude Martin, Directeur de WWF International

16 h 30 Pause café

17 h 00 La biodiversité : pour un rapprochement entre science, politique et grand public

Cristian Samper, Directeur, Muséum national d'Histoire naturelle du Smithsonian (Etats-Unis)

17 h 40 Table ronde

Modérateur : Robert Watson, Directeur scientifique, Banque Mondiale

Avec la participation de :

Jean-François Dehecq, Président de Sanofi-Aventis (France)

Wangari Mathaai, Vice-ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Kenya, Prix Nobel de la Paix

Russell A. Mittermeier, Président de Conservation International

Harison Edmond Randrianamanana, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (Madagascar)

Edward O. Wilson, Université de Harvard (Etats-Unis)

18 h 30 Fin de séance

Séance plénière 2 : Etat et évolution de la biodiversité dans le monde

Présidente de séance : Mary Arroyo, Université du Chili (Chili)

Cette séance présentera l'état des connaissances sur la biodiversité telle qu'elle existe aujourd'hui, les méthodes scientifiques pour l'identifier et mesurer ses évolutions, les attendus et résultats des différentes politiques de conservation.

9 h 00 Disparitions d'espèces et état actuel de la biodiversité dans le monde

Georgina Mace, Société zoologique de Londres (Royaume-Uni)

9 h 40 Difficultés de l'inventaire et de la classification de la biodiversité

Michael Donoghue, Université de Yale (Etats-Unis)

10 h 20 Pause café

10 h 50 Pistes politiques pour la préservation de la biodiversité

Achim Steiner, Directeur général de l'Union mondiale pour la nature, UICN

11 h 30 Table ronde

Modérateur : *Jose Sarukhan, Institut national d'écologie, UNAM (Mexique)*

Avec la participation de :

Peter Bridgewater, Directeur de la Convention sur les zones humides, RAMSAR

Catherine Day, Directrice générale, Direction générale de l'Environnement, Commission européenne

Thomas E. Lovejoy, Président du Heinz Center (Etats-Unis)

Georgina Mace, Société zoologique de Londres (Royaume-Uni)

Bernard Tramier, Administrateur délégué de la Fondation Total (France)

12 h 20 Fin de séance

Séance plénière 3 : Avantages sociaux, économiques et écologiques de la biodiversité

Président de séance : Jacques Weber, Directeur de l'Institut français de la biodiversité, IFB (France)

La définition des politiques publiques et de la stratégie des acteurs se heurte à une perception insuffisante des fonctions de la biodiversité dans les écosystèmes et les sociétés. Or, leurs avantages sont nombreux : valorisation économique, patrimoine culturel, services écologiques... Comment mieux les identifier et les prendre en compte ?

14 h 00 Biodiversité et services liés à l'écosystème

David Tilman, Université du Minnesota (Etats-Unis)

14 h 40 Biodiversité et santé

Andrew Dobson, Université de Princeton (Etats-Unis)

15 h 20 Economie et valeur de la biodiversité et des services liés à l'écosystème

Charles Perrings, Université de York (Royaume-Uni)

16 h 00 Pause café

16 h 30 Biodiversité et changements climatiques

Christian Körner, Université de Bâle (Suisse)

17 h 10 Table ronde

Modérateur :

Harold Mooney, Université de Stanford (Etats-Unis), Millenium Ecosystem Assessment, MEA

Avec la participation de :

Pierre Jacquet, Directeur exécutif, Chef économiste, Groupe Agence Française de développement (France)

Jonk-Wook Lee, Directeur de l'Organisation Mondiale de la Santé, OMS

Charles Perrings, Université de York (Royaume-Uni)

Laurent Piermont, Président du Conseil d'Administration de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations (France)

Madeleine Tchunte, Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation (Cameroun)

Pierre Valette, Directeur de l'Environnement, Direction générale de la Recherche, Commission européenne

18 h 00 Fin de séance

19 h 00 Réception officielle

*A l'invitation de Michel Barnier, Ministre des Affaires étrangères
Palais du Ministre des Affaires étrangères - 37 quai d'Orsay, Paris 7^e*

Séance plénière 4 : Biodiversité et gestion des ressources vivantes**Président de séance :**

Peter Schei, Président de Birdlife International, Directeur exécutif de l'Institut Fridtjof Nansen (Norvège)

L'exploitation intensive des ressources vivantes contribue à l'érosion de la biodiversité, mais la valorisation raisonnée de la biodiversité est aussi une des voies de sa préservation durable. Cette séance montrera comment ces principes se dégagent de la gestion de systèmes soumis à une influence anthropique particulièrement forte.

8 h 30 Biodiversité marine et exploitation durable de la pêche

Jeremy Jackson, Institut de recherche tropicale du Smithsonian (Etats-Unis)

9 h 10 Biodiversité et agriculture

Ismail Serageldin, Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie (Egypte)

9 h 50 Biodiversité et forêts

David Kaimowitz, Directeur général du Centre pour la recherche forestière internationale, CIFOR

10 h 30 Pause café**11 h 00 Dimensions culturelles et exploitation locale de la biodiversité**

Madhav Gadgil, Institut indien des sciences (Inde)

11 h 40 Table ronde**Modérateur :**

Mohan Munasinghe, Institut Munasinghe pour le développement, MIND (Sri Lanka)

Avec la participation de :

Giuseppe Ambrosio, Directeur du département de la qualité des produits alimentaires et des services, Ministère des Politiques agricoles et forestières (Italie)

Jacques Diouf, Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO

Natarajan Ishwaran, Directeur de la Division de Sciences écologiques, Secrétaire du Programme sur l'Homme et la Biosphère, UNESCO

Pierre Mathy, Direction générale de la Recherche, Commission européenne

Jean-Luc Roux, Directeur de l'Unité politique de Greenpeace International

Ismail Serageldin, Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie (Egypte)

12 h 30 Fin de séance

MERCREDI 26 JANVIER après-midi JEUDI 27 JANVIER

Atelier 1- Gouvernance de la biodiversité

Coordinateurs : Laurence Tubiana, Sélim Louafi, IDDRI (France)

Rapporteur : Martha Chouchena-Rojas, Chef de l'unité des politiques de la biodiversité et des accords, Union mondiale pour la Nature, UICN

L'objectif est d'identifier les arrangements institutionnels susceptibles de coordonner les relations entre les acteurs. Quels sont les principes d'action nécessaires au respect des principales parties prenantes : inventeurs de biotechnologies, vendeurs de produits à base de substances naturelles, détenteurs de savoirs traditionnels et fournisseurs de ressources génétiques ?

Mercredi 26 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Session 1 : Efficacité des outils de conservation et d'utilisation durable

Président / Modérateur de la table ronde :

David Brackett, Ministère de l'Environnement (Canada), Union mondiale pour la nature, UICN

Conférencier principal : Joshua Bishop, Conseiller principal, Economie et Environnement, Union mondiale pour la nature, UICN

Avec la participation de

Aldo Cosentino, Administrateur Général, Direction de la Préservation de la Nature, Ministère de l'Environnement et de la Protection du Territoire (Italie)

Catherine Day, Direction générale de l'Environnement, Commission européenne

Tom Dedeurwaerdere, Université catholique de Louvain (Belgique)

Braulio Dias, Ministère de l'Environnement (Brésil)

Jean-Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages, Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (France)

Russell A. Mittermeier, Président, Conservation International

Leon Rajaobelina, Directeur exécutif de Conservation International à Madagascar, Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées, ANGAP (Madagascar)

Jeudi 27 Janvier – 8 h 00 – 12 h 00

Session 2 : Articulation local-global dans la gouvernance de la biodiversité

Président : Gordon Mac Innes, Agence européenne pour l'Environnement, AEE

Modérateur de la table ronde : Madhav Gadgil, Institut indien des sciences (Inde)

Conférenciers principaux :

Chimère Diaw, Centre pour la recherche forestière internationale, CIFOR

Anil K. Gupta, Association pour la recherche et les initiatives pour les techniques et les institutions durables, SRISTI (Inde)

Avec la participation de

Grazia Borrini-Feyerabend, Centre pour les études sur le développement durable et leur application, CENESTA (Iran)

Maria Fernanda Espinosa, Union mondiale pour la Nature, UICN

Charles Mac Neill, Equator Initiative, Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD

Dessalegn Mesfin, Autorité de protection de l'environnement, EPA (Ethiopie)

Conclusions de la session 2 : Renaud Dutreil, Ministre de la Fonction publique et de
la Réforme de l'Etat (France)

Jeudi 27 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

14 h 00–15 h 45

Session 3 : Expertise, information et décision publique

Président/Modérateur de la table ronde : Letizia Moratti, Ministre de l'Education, de
l'Université et de la Recherche (Italie)

Modérateur de la table ronde : Michel Loreau, Université Pierre et Marie Curie -
Paris 6 (France)

Avec la participation de :

Patrick Blandin, Muséum national d'Histoire Naturelle, France

Peter Bridgewater, Directeur de la Convention sur les zones humides, RAMSAR

Elliot Morley, Ministre de l'Environnement et de l'Environnement rural
(Royaume-Uni)

Klaus Toepfer, Directeur général du Programme des Nations Unies
pour l'environnement, PNUE

Sybilie Van den Hove, Comité de pilotage de la Plateforme européenne pour une
Stratégie de Recherche sur la biodiversité, EPBRS (Espagne)

Hamdallah Zedan, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique,
CDB

16 h 15–18 h 00

Session 4 : A la recherche d'un partenariat effectif entre utilisateurs de ressources génétiques

Président / Modérateur de la table ronde : Carlos Manuel Rodriguez Echandi,
Ministre de l'Environnement et de l'Energie (Costa Rica)

Conférencier principal : Xavier Patier, Vice-président du Groupe Pierre Fabre
(France)

Avec la participation de :

Martha Chouchena-Rojas, Chef de l'unité des politiques de la biodiversité et des
accords, Union mondiale pour la Nature, UICN

Albert Glender, Ambassade du Mexique, Inde

Paul Néaoutyne, Président de l'Assemblée de la Province Nord de Nouvelle-
Calédonie (France)

Cristian Samper, Directeur, Muséum national d'Histoire naturelle du Smithsonian
(Etats-Unis)

Brendan Tobin, Université des Nations Unies, UNU-IAS (Japon)

Jürgen Trittin, Ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de
la Sécurité nucléaire (Allemagne)

Zhenhua XIE, Ministre de la Protection de l'Environnement (République populaire de
Chine)

Conclusions de l'atelier 1 : Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement
durable (France)

Mercredi 26 Janvier - 14 h 00 – 18 h 30 / Jeudi 27 Janvier – 8 h 30 – 12 h 00

Président :

Harison Edmond Randriarimanana, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (Madagascar)

Modérateurs de la table ronde :

*Henri Buller, Université d'Exeter (Royaume-Uni)
Emile Frison, Institut international des Ressources phytogénétiques, IPGRI
Bernard Hubert, Institut national de la Recherche agronomique, INRA (France)*

Rapporteurs :

*Jacques Baudry, Institut national de la Recherche agronomique, INRA (France)
Emile Frison, Institut international des Ressources phytogénétiques, IPGRI
Sara Scherr, Groupe consultatif pour la Recherche agricole internationale, CGIAR*

Coordinateurs :

*Henri Buller, Université d'Exeter (Royaume-Uni) ; Emile Frison, IPGRI ;
Bernard Hubert, INRA (France)*

Peut-on faire de la biodiversité un critère de « pilotage » pour de nouvelles approches en matière d'agriculture, de foresterie et d'aquaculture dans une perspective de gestion intégrée ? Comment l'agriculture peut-elle dépasser l'opposition entre production et conservation en mettant l'accent sur le fonctionnement des écosystèmes ? Quelles approches scientifiques ? Quelles actions ?

Avec la participation de :

Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité (France)

Atelier 3 - Education environnementale et communication sur la biodiversité

Mercredi 26 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Président / Modérateur de la table ronde :

Nick King, Endangered Wildlife Trust (Afrique du Sud)

Coordinateur / Rapporteur :

Salvatore Arico, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO

Quelles approches et quelles formes d'action peuvent accroître l'efficacité de l'éducation et de l'information pour partager les connaissances et provoquer des changements de modes de vie et de pensée ? Quelles sont les stratégies de communication les mieux adaptées s'agissant de la biodiversité ? Quelles sont les techniques innovantes disponibles dans les pays développés et en développement ?

Atelier 4 – Documenter la biodiversité : entraves, stratégies et infrastructures

Jeudi 27 Janvier – 9 h 00 – 18 h 00

Présidents :

*Gaston Achoundong, Herbier national (Cameroun)
Philippe Bouchet, Muséum national d'Histoire naturelle, MNHN (France)*

Modérateur de la table ronde :

Dominique Planchenault, Bureau des Ressources Génétiques, BRG (France)

Coordinateur : Philippe Bouchet, MNHN (France)

En quoi la place nouvelle de la biodiversité dans les politiques internationales et le recours à de nouvelles disciplines scientifiques pour son étude modifient-ils la conception et les fonctions des muséums et des collections ? Comment concevoir une charte de bonnes pratiques internationales ?

Avec la participation de :

Peter Crane, Directeur des jardins botaniques royaux de Kew (Royaume-Uni)

Atelier 5 - Pour faire face aux enjeux à l'horizon 2010 : financer la recherche pour la connaissance et la conservation

Jeudi 27 Janvier – 8 h 30 – 18 h 30

Président : Robert Watson, Directeur scientifique, Banque Mondiale

Modérateur de la table ronde : Jean-Pierre Reveret, Université du Québec (Canada)

Rapporteur : Alain Derevier, Ministère des Affaires étrangères (France)

Coordinateur : Michel Griffon, CIRAD (France)

La recherche mondiale sur la biodiversité peut-elle répondre à l'objectif de Johannesburg, à savoir d'en enrayer l'érosion d'ici à 2010 ? Quels sont les types de recherche et les modes de financement nécessaires pour répondre à cet objectif ? Comment progresser pour élaborer un programme commun de recherche ?

Avec la participation de :

Thomas E. Lovejoy, Président du Heinz Center (Etats-Unis)

Yongxiang LU, Président de l'Académie des Sciences (République populaire de Chine)

Claude Martin, Directeur de WWF International

Atelier 6 - Pour une approche intégrée de la biodiversité

Mercredi 26 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Président / Rapporteur / Coordinateur :

Yvon Le Maho, Centre national de la Recherche scientifique, CNRS - Académie des Sciences (France)

Modérateurs des tables rondes :

Vincent Laudet, Ecole Normale Supérieure de Lyon (France),

Daniel Ricquier, Centre national de la Recherche scientifique, CNRS - Hôpital Necker (France)

Quelle est la capacité des organismes vivants à faire face aux changements environnementaux ? En quoi l'étude de la biodiversité et des écosystèmes nécessite-t-elle des méthodes intégrées ? Quelles approches scientifiques de la physiologie des adaptations ?

Avec la participation de :

Ioannis Economidis, Direction Biotechnologie, Agriculture et Alimentation, Direction générale de la Recherche, Commission européenne

Edith Fanta, Université fédérale du Parana (Brésil)

Atelier 7 - Biodiversité et zones urbaines

Jeudi 27 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Président / Modérateur de la table ronde :

Jacques Weber, Directeur de l'Institut français de la Biodiversité, IFB (France)

Rapporteur /Coordinateur :

Peter Dogse, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO

Quelle connaissance a-t-on de la diversité et de la richesse de la biodiversité urbaine ? Comment concevoir les villes pour mieux gérer la biodiversité ? Peut-on lancer « un partenariat des villes pour la biodiversité » ?

Avec la participation de :

John Celecia, consultant (France)

Gilles Clément, architecte paysagiste (France)

Natarajan Ishwaran, Directeur de la Division de Sciences écologiques, Secrétaire du Programme sur l'Homme et la Biosphère, UNESCO

Gaoming Jiang, Institut de botanique, Académie chinoise des Sciences (Chine)

Antoine Mbengue, Union mondiale pour la Nature, UICN - Sénégal

Natalia Rybianska, Académie nationale des Sciences (Biélorussie)

Michel Vampouille, Vice-président chargé de l'environnement, du développement durable et de l'éco-région, Conseil régional d'Ile-de-France (France)

Atelier 8 - Biodiversité et santé des populations : une dimension écologique pour le futur

Jeudi 27 Janvier – 8 h 45 – 18 h 00

Présidents :

Matin : Eric Cornut, Président Directeur Général, Novartis Groupe France

Après-midi : Paul Epstein, Ecole de médecine de Harvard (Etats-Unis)

Modérateurs de la table ronde :

Paul Epstein, Ecole de médecine de Harvard (Etats-Unis)

Jean-François Guégan, Institut de recherche pour le développement, IRD (France)

Rapporteurs :

Jean-Pierre Hugot, Centre de recherche sur les vaccins (Thaïlande)

Jonathan Patz, Université Johns Hopkins (Etats-Unis)

Coordinateur :

Jean-François Guégan, IRD (France)

Quelles sont les interactions entre la biodiversité et la santé humaine ? En quoi la stabilité des écosystèmes contribue-t-elle au bien-être ? Quels sont les atouts potentiels de la biodiversité ? Quels sont les risques ?

Conclusions de l'atelier : *Philippe Douste-Blazy, Ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille (France)*

Jeudi 27 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Président / Modérateur de la table ronde :

Kenneth Timmis, Die Gesellschaft für Biotechnologische Forschung, GBF (Allemagne)

Rapporteur :

Benoît Courmoyer, Centre national de la recherche scientifique, CNRS (France)

Coordinateurs :

René Bally, Benoît Courmoyer, CNRS (France)

Que savons-nous des micro-organismes, composante biologique encore trop méconnue ? En quoi sont-ils affectés par les activités humaines ? Comment accède-t-on à la connaissance de la diversité microbienne ? Comment la gère-t-on ?

Atelier 10 - Biodiversité : défis pour la gestion des pêches

Jeudi 27 Janvier – 9 h 00 – 18 h 00

Président / Modérateur de la table ronde : *Serge Garcia, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO*

Rapporteurs :

Jean Boucher, Institut français de recherche pour l'exploitation de la Mer, IFREMER (France)

Philippe Cury, Institut de recherche pour le développement, IRD (France)

Coordinateur : *Jean Boucher, IFREMER (France)*

Comment réconcilier les modes sectoriels de gestion des ressources marines vivantes et de gestion de la pêche ? En quoi la compréhension scientifique des écosystèmes marins et de leurs fonctions au service de la vie de la planète peut-elle guider une gestion durable ?

Avec la participation de :

David Mac Donald, Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, (Australie)

Jake Rice, Ministère des Pêches et des Océans (Canada)

Atelier 11- Biodiversité, nouvelle frontière de l'innovation

Mercredi 26 Janvier – 14 h 00 – 17 h 30 / Jeudi 27 Janvier – 8 h 15 – 12 h 00

Président / Modérateur de la table ronde : *B.B. Jana, Université de Kalyani (Inde)*

Rapporteurs :

Pierre Porcher, Centre national de la Recherche scientifique, CNRS (France)

Luc Abbadie, Centre national de la Recherche scientifique, CNRS (France)

Coordinateurs :

Luc Abbadie, CNRS ; François Clin, Ministère délégué à la Recherche ;

Eric Lateltin, IFB ; Chantal Pacteau, CNRS (France)

En quoi la biodiversité peut-elle être à l'origine d'innovations ? La biodiversité, à travers l'ingénierie écologique, est-elle un modèle d'innovation technologique ? Les organismes génétiquement modifiés sont-ils une contrainte ou une ressource pour la gestion de la biodiversité ?

Avec la participation de :

Renée Borges, Institut indien pour la Science (Inde)

Dominique Bourg, Philosophe, Université de technologie de Troyes (France)

Atelier 12 - Indicateurs de biodiversité et les « objectifs 2010 » : problématiques scientifiques

Mercredi 26 Janvier – 14 h 00 – 18h 00 / Jeudi 27 Janvier – 8 h 00 – 12 h 00

Présidents / Modérateurs de la table ronde :

Andrew Dobson, Université de Princeton (Etats-Unis)

Nick Hanley, Direction générale de l'Environnement, Commission européenne

Rapporteurs :

Denis Couvet, Muséum national d'Histoire naturelle, MNHN (France)

Jerry Harrison, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre de surveillance de la conservation de la nature, PNUE - WCMC

Jo Mulongoy, Directeur de la Division des affaires scientifiques, techniques et technologiques, Convention sur la diversité biologique, CDB

Dominique Richard, Muséum national d'Histoire naturelle, MNHN (France)

Coordinateurs :

Jo Mulongoy, CDB ; Denis Couvet et Dominique Richard, MNHN (France)

L'objectif défini au niveau international est de réduire significativement - et au niveau européen d'arrêter - l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Sachant que la biodiversité englobe à la fois les espèces vivantes et les écosystèmes, comment définit-on des indicateurs de biodiversité pertinents, s'articulant dans les processus politiques en cours ? Comment mesure-t-on les progrès accomplis ? Quelles questions l'élaboration d'indicateurs pose-t-elle à la recherche ?

Atelier 13 - Diversité biologique, diversité culturelle : enjeux autour des savoirs locaux

Jeudi 27 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Président : *Edvard Hviding, Université de Bergen (Norvège)*

Modérateur de la table ronde :

Jean-Paul Billaud, Centre national de la Recherche scientifique, CNRS

Rapporteurs / Coordinateurs :

Douglas Nakashima, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO

Marie Roué, Centre national de la Recherche scientifique, CNRS/MNHN(France)

Les espèces, les écosystèmes, les paysages ont une valeur culturelle. Depuis Johannesburg et l'initiative de Jacques Chirac, l'action mondiale en faveur du développement durable prend en compte la diversité culturelle. Les savoirs locaux et la perception de la biodiversité s'influencent mutuellement. Quelles conséquences la recherche en tire-t-elle ?

Avec la participation de :

Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Ancien Président du Sénégal

Claude Nahon, Directrice du développement durable, Electricité de France, EDF (France)

Atelier 14 - Modes d'appropriation et systèmes de gestion de la biodiversité

Mercredi 26 Janvier – 14 h 00 – 18 h 00

Président / Modérateur de la table ronde :

Arun Agrawal, Université du Michigan (Etats-Unis)

Rapporteurs :

Grazia Borrini-Feyerabend, Union mondiale pour la Nature, UICN

Meriem Bouamrane, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO

Coordinateur :

Meriem Bouamrane, UNESCO

Les marchés de droits et les régimes de propriété sont une forme de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité mais sont aussi à l'origine de conflits d'accès et d'usage. La recherche peut-elle contribuer à réconcilier des intérêts différents ? Peut-elle aider à mieux comprendre les relations entre pauvreté et biodiversité ?

Atelier 15 - Gérer durablement la biodiversité tropicale et subtropicale : îles et forêts

Mercredi 26 Janvier 14 h 00 – 18 h 00 / Jeudi 27 Janvier – 8 h 30 – 12 h 00

26 Janvier - 14 h 00 – 18 h 00 **Session « Forêts » :**

Président :

Pekka Patosaari, Secrétaire général du Forum des Nations Unies sur les Forêts

Modérateur de la table ronde :

Robert Nasi, Centre pour la recherche forestière internationale, CIFOR

Rapporteur :

Stéphane Guéneau, Institut du développement durable et des relations internationales, IDDRI (France)

Coordinateur : *Jacques Valeix, CIRAD (France)*

La disparition et la dégradation des forêts tropicales et subtropicales se poursuivent malgré leur importance reconnue (biologique, économique et sociale) et les nombreuses initiatives prises au plan politique. Pourquoi la gestion durable et intégrée des ressources forestières et l'approche écosystémique, prônée par la Convention sur la diversité biologique, sont-elles si peu mises en oeuvre ? Quels sont les responsabilités et les rôles respectifs de la science et de la gouvernance dans ce domaine ?

Avec la participation de :

Braulio Dias, Ministère de l'Environnement (Brésil)

Francis Hallé, Botaniste (France)

Abdou Labo, Ministre de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (Niger)

Avec la participation de Brigitte Girardin, Ministre de l'Outre-Mer (France) et de Paul Némaoutyine, Président de l'Assemblée de la Province Nord de Nouvelle-Calédonie (France)

Président :

Daniel Simberloff, Université du Tennessee (Etats-Unis)

Modérateur de la table ronde :

Martin Sharman, Direction de l'Environnement, Direction générale de la Recherche, Commission européenne

Rapporteurs :

Robert Barbault, Muséum national d'Histoire Naturelle (France)

Philippe Bern, Conseil régional de la Réunion (France)

Coordinateur : *Philippe Feldmann, CIRAD (France)*

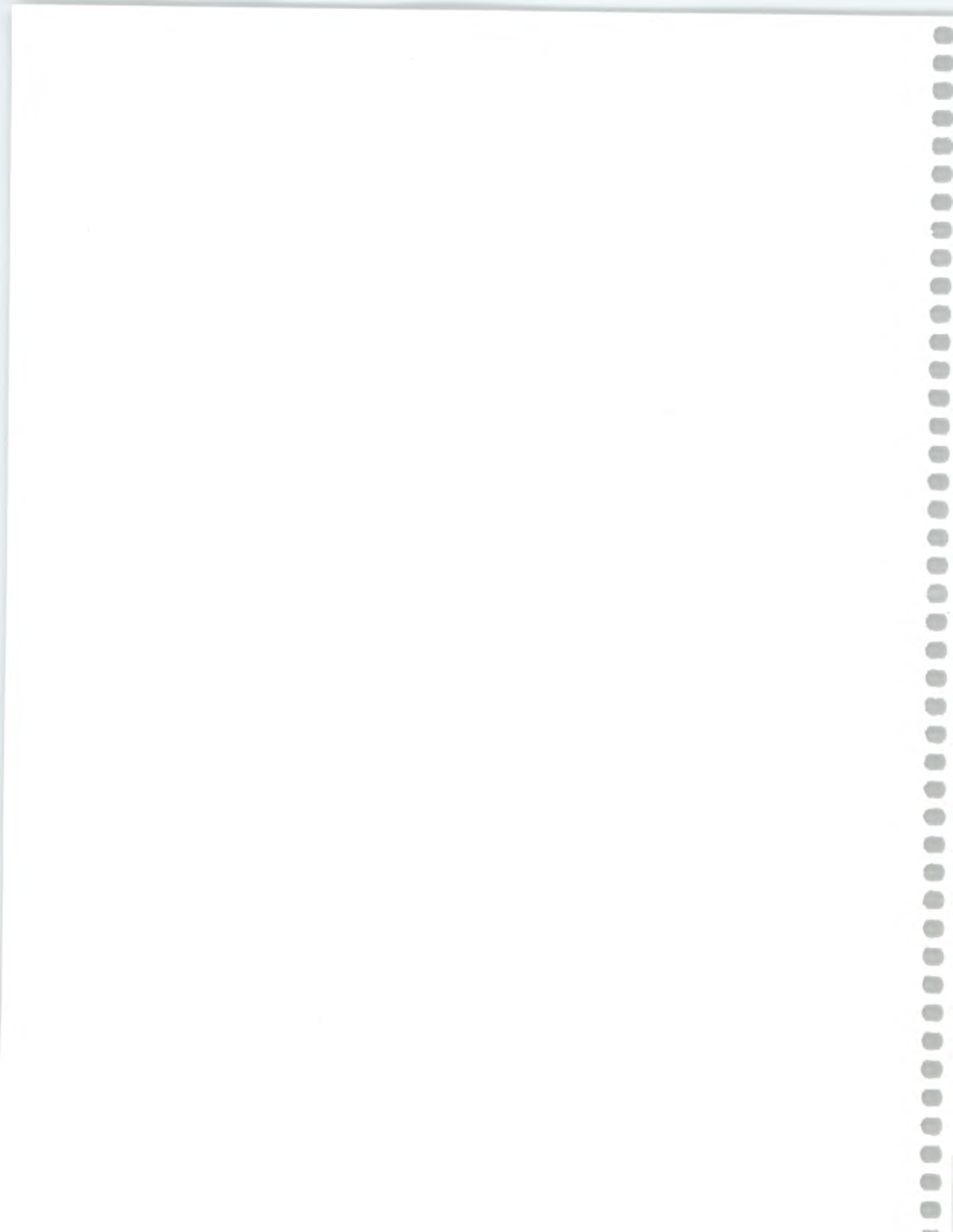
Les milieux insulaires tropicaux constituent les écosystèmes spécifiques d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles, soumis, plus que d'autres, aux aléas climatiques et à la pression démographique. Comment analyse-t-on cette spécificité ? Quels bénéfices les habitants peuvent-ils en tirer ?

Avec la participation de :

Ricardo Haroun, Université de Las Palmas de Gran Canarias (Espagne)

Guy Suzon Ramangason, Directeur général de l'Association nationale pour la gestion des Aires protégées, ANGAP (Madagascar)

John K. Scott, Organisation pour la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth



VENDREDI 28 JANVIER

9 h 00 - 10 h 30 Restitution des ateliers

9 h 00 Synthèse des ateliers

Robert WATSON, Directeur scientifique, Banque Mondiale

Martha CHOUCHENA-ROJAS, Chef de l'unité des politiques de la biodiversité et des accords, Union mondiale pour la Nature, UICN

Jo MULONGOY, Directeur de la Division des affaires scientifiques, techniques et technologiques, Convention sur la diversité biologique, CDB

9 h 45 Table ronde

Avec la participation de :

Robert BARBAULT, Muséum national d'Histoire naturelle, MNHN (France)

Charles PERRINGS, Université de York (Royaume-Uni)

Jose SARUKHAN, Institut national d'Ecologie, UNAM (Mexique)

Laurence TUBIANA, Directrice, Institut du développement durable et des relations internationales, IDDRI (France)

11 h 00 - 13 h 00 Séance de clôture

Xavier DARCOS, Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie (France)

Message de la communauté scientifique :

Michel LOREAU, Université Pierre et Marie Curie-Paris 6 (France), Président du comité scientifique de DIVERSITAS, Président du comité scientifique de la Conférence

Initiative des entreprises :

Eric CORNUT, Président Directeur Général, Novartis Groupe France

Walter ERDELEN, Sous-Directeur-Général Adjoint pour les sciences exactes et naturelles, UNESCO

Zoran STANCIC, Directeur général adjoint à la Direction générale Recherche, Commission européenne

Stéphane DION, Ministre de l'Environnement (Canada)

Guanhua XU, Ministre des Sciences et de la Technologie (République populaire de Chine)

Elliot MORLEY, Ministre de l'Environnement et de l'Environnement rural (Royaume-Uni)

François d'AUBERT, Ministre délégué à la Recherche (France)



Sessions Posters et manifestations d'accompagnement

DU LUNDI 24 AU JEUDI 27 JANVIER

Lundi 24 Janvier

18h30-21h00

Session Posters

Forum des livres sur la biodiversité

Inauguration de l'exposition « Archipel des Bijagos »

Inauguration de l'exposition « Biodiversité et Humanité, parce que nos vies sont liées »

Mardi 25 Janvier

19h00

*Réception officielle à l'invitation de Michel Barnier, Ministre des Affaires étrangères
Palais du Ministre des Affaires étrangères - 37 quai d'Orsay, Paris 7^e*

Mercredi 26 Janvier

18h00-22h30

Session Posters

Cocktail d'inauguration à l'invitation de l'UNESCO et de l'Institut français de la biodiversité (IFB), en présence de François d'Aubert, Ministre délégué à la Recherche, et remise des prix du concours « Jeunes Chercheurs IFB 2004 » au siège de l'UNESCO

Jeudi 27 Janvier

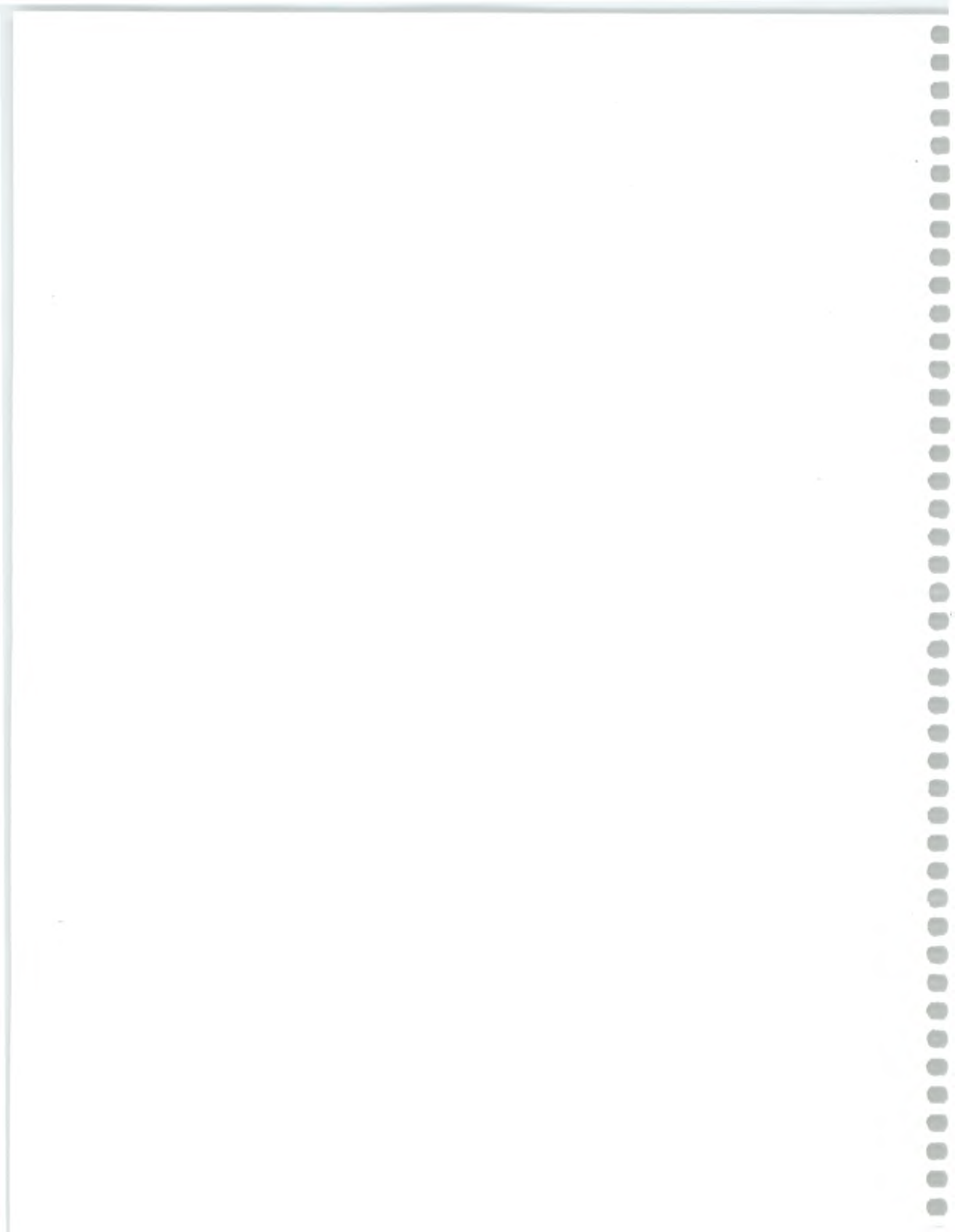
12h15-14h15

*Dans le cadre de l'atelier consacré à la biodiversité tropicale (atelier 15),
cocktail à l'invitation de Brigitte Girardin, Ministre de l'Outre-Mer,
au Ministère de l'Outre-Mer, 27 rue Oudinot, Paris 7^e*

18h00-19h30

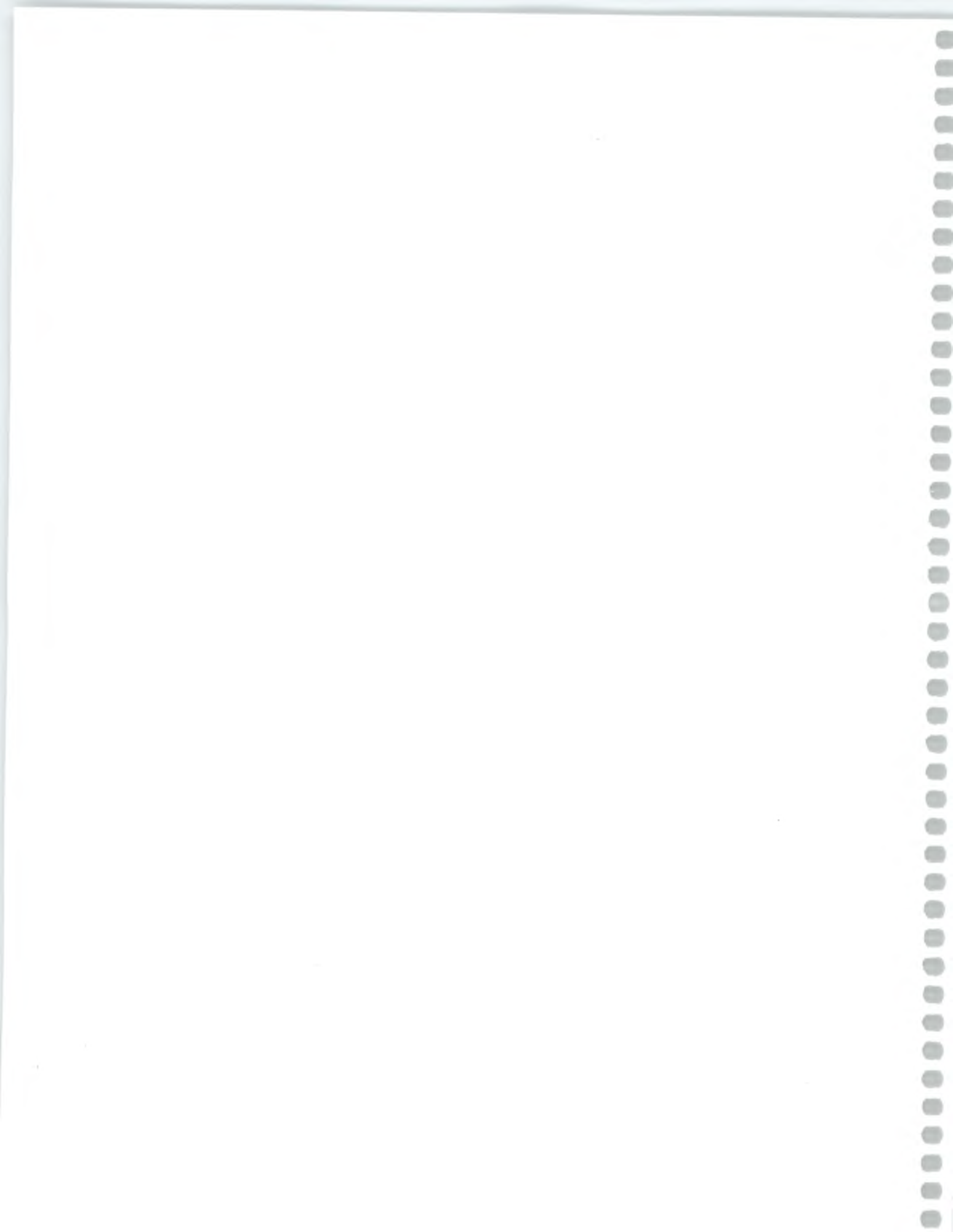
Session Posters

*Dans le cadre de l'atelier consacré aux enjeux des savoirs locaux (atelier 13),
lancement de la publication de l'UNESCO-LINKS « Reef and Rainforest: An
Environmental Encyclopedia of Marovo Lagoon, Solomon Islands » par le professeur
Edvard Hviding, Université de Bergen, Norvège*



Objectifs

Plénières et Ateliers



Séance plénière 1 : Enjeux de la science et de la gouvernance de la biodiversité

La première séance plénière tentera d'identifier les principaux défis que la biodiversité pose à la science et aux actions publiques et privées. La biodiversité occupe une place de plus en plus importante dans les préoccupations de l'opinion publique et de la diplomatie internationale. Pourquoi ? Et quelles conséquences pour la conception des politiques et les stratégies des acteurs ?

Eau, énergie, santé, agriculture, biodiversité : des cinq piliers du développement durable retenus par l'organisation des Nations-Unies en préparation du sommet de Johannesburg en 2002, la biodiversité reste le plus difficile à appréhender. Observations et prédictions font état de disparitions croissantes d'espèces vivantes. L'importance du phénomène est difficile à apprécier en l'absence d'un recensement exhaustif - on estime qu'environ 10% seulement des espèces existantes sont connues - et l'importance de la biodiversité dans le fonctionnement des écosystèmes et des sociétés est encore trop peu perçue.

Les exposés tenteront de placer les changements actuels de la biodiversité dans un contexte historique et d'en évaluer les causes et les conséquences. Michel Loreau dressera un tableau général des défis nouveaux que la biodiversité pose à la science et à la gouvernance. Jacques Blondel examinera les facteurs qui ont présidé à l'émergence de la biodiversité actuelle au cours de l'histoire de la Terre et leurs conséquences : les extinctions actuelles diffèrent-elles vraiment de celles du passé ? Scott Barrett placera l'évolution récente dans la perspective de la mondialisation de l'économie et de l'uniformisation de certaines pratiques. Les constats faits par les scientifiques restent encore insuffisamment relayés dans le monde politique et le grand public : Cristian Samper s'interrogera sur les associations nouvelles qui doivent se créer entre tous les acteurs, scientifiques, politiques et publics.

La table ronde portera sur les questions que partagent, ou devraient partager, les scientifiques et les acteurs pour répondre aux défis posés par la biodiversité aujourd'hui.

Séance plénière 2 : Etat et évolution de la biodiversité dans le monde

Cette séance présentera l'état des connaissances sur la biodiversité telle qu'elle existe aujourd'hui ; les méthodes scientifiques pour l'identifier et en mesurer les évolutions ; les attendus et résultats des différentes politiques de conservation.

Disparition d'espèces emblématiques, listes rouges... les signaux d'alarme se multiplient. Quel état des lieux objectif peut-on établir concernant la biodiversité dans le monde ? Quelles en sont les tendances actuelles et futures (Georgina Mace) ? Quelles méthodes adopter pour en dresser l'inventaire ? Les concepts et approches de la systématique doivent-ils évoluer (Michael Donoghue) ? Conservation, incitations économiques, concertation entre parties : quelles sont les stratégies à suivre pour prévenir l'appauvrissement de la biodiversité (Achim Steiner) ?

Exposés et table ronde tenteront de répondre à ces questions en confrontant des points de vue différents sur les besoins en matière de recensement, de suivi et de conservation de la biodiversité.

Séance plénière 3 : Avantages sociaux, économiques et écologiques de la biodiversité

La définition des politiques publiques et de la stratégie des acteurs se heurte à une perception insuffisante des fonctions de la biodiversité dans les écosystèmes et les sociétés. Or, ces avantages sont nombreux : valorisation économique, patrimoine culturel, services écologiques... Comment mieux les identifier et les prendre en compte ?

L'évolution de notre société est étroitement liée à la diversité des espèces vivantes et à la nature des interactions qu'elles entretiennent. Sources de nombreux services écologiques dont bénéficient indirectement les sociétés (David Tilman), ces espèces recèlent également des menaces et des promesses sur le plan de la santé publique (Antony McMichael). Qualité des services et amplitude des menaces sont susceptibles d'importantes variations sous l'influence des activités humaines et pourraient être profondément perturbées par le changement climatique (Christian Körner). Dès lors, comment peut-on prendre en compte la biodiversité dans l'économie ? Comment définir sa ou ses valeurs, ainsi que celles des services qui lui sont liés (Charles Perrings) ?

La table ronde portera sur la façon dont scientifiques et acteurs posent la question de l'évaluation des avantages de la biodiversité.

Séance plénière 4 : Biodiversité et gestion des ressources vivantes

L'exploitation intensive des ressources vivantes contribue à l'érosion de la biodiversité, mais la valorisation raisonnée de la biodiversité est aussi une des voies de sa préservation durable. Cette séance montrera comment ces principes se dégagent de la gestion de systèmes soumis à une influence anthropique particulièrement forte.

L'exploitation des ressources vivantes est un facteur qui contribue à modifier profondément les écosystèmes et leur biodiversité. C'est particulièrement vrai de la pêche en mer (Jeremy Jackson) et de l'agriculture sur terre (Ismael Serageldin). Quels bilans peut-on dresser dans ces domaines ? Une exploitation raisonnée contribuant à la préservation de la biodiversité est-elle possible ? La diversité des cultures et des usages locaux peut-elle nous apporter des enseignements et des solutions en cette matière (Madhav Gadgil) ?

La table ronde qui suivra les exposés confrontera les points de vue des scientifiques et des acteurs sur l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des ressources vivantes.

Atelier 1 - Gouvernance de la biodiversité

Cet atelier se compose de quatre sessions. La première évaluera l'efficacité des mesures incitatives et réglementaires mises en place pour gérer la biodiversité, l'idée étant d'aller au-delà de la simple dichotomie entre instruments marchands et non-marchands.

Mais les problèmes de gestion des éléments de la biodiversité découlent également du déficit de légitimité des normes internationales, en raison de leur faible articulation avec l'échelon local (voir le débat qui oppose droits de propriété intellectuelle et protection des savoirs traditionnels). A cela s'ajoute l'extrême complexité de la question du fait de la diversité des attentes (préférences) des différents acteurs concernés. L'objectif de la seconde table ronde sera précisément de débattre de la possibilité d'une réelle articulation entre les différents niveaux de gouvernance. Les troisième et quatrième sessions porteront sur les rôles et responsabilités de deux acteurs essentiels de cette gouvernance multi-niveaux et multi-acteurs : la communauté scientifique et le secteur privé.

Atelier 2 - Agricultures et biodiversité : politiques, organisations et pratiques

Le principe de cet atelier est de faire dialoguer des scientifiques et des opérateurs de l'action publique à partir d'une gamme d'études de cas. Ainsi, pour concevoir des politiques publiques en accord avec les enjeux du développement durable, nous attendons de ces échanges un bilan des connaissances sur les interfaces/interactions entre agricultures et biodiversité et leur gestion. Il s'agit de permettre l'instauration d'une base d'expertise largement partagée par la communauté scientifique et susceptible de fournir un appui aux décisions politiques, d'éclairer les avantages et les limites de la mise en œuvre politique de la notion de biodiversité et, enfin, de déterminer les zones d'ombre qui nécessitent un approfondissement des recherches.

Atelier 3 - Education environnementale et communication sur la biodiversité

Cet atelier s'attachera à rendre compte des approches stratégiques de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public qui devraient être adoptées et encouragées pour favoriser la préservation des services écologiques rendus par la biodiversité qui sont essentiels pour le bien-être de l'humanité, tout en assurant un développement économique, social et environnemental durable.

Outre les exposés des intervenants, des phases d'interaction avec les participants sont prévues, sous forme de courtes sessions de formation ou de discussion concernant des problématiques particulières (telles que les interventions dans les écoles et auprès des enseignants, les moyens d'atteindre les publics ruraux, etc.). Cette double dynamique permettra la mise en regard d'aspects théoriques et d'études de cas concernant l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité.

Il s'agira notamment de concevoir des produits utiles et cependant peu courants, qui ne soient ni un rapport, ni un jeu de documents, mais plutôt un guide de bonnes pratiques diffusé dans le cadre d'une série de leçons virtuelles, ou mieux, d'une classe virtuelle sur un site internet. Ce site pourrait non seulement fournir du matériel aux utilisateurs, mais également les faire bénéficier d'une évaluation de la manière dont ils s'en servent et de l'utilité de ce matériel.

Atelier 4 - Muséums, conservatoires, collections : stratégies et infrastructures pour inventorier la biodiversité

Trois thèmes

- les changements de paradigmes (question de fond de l'atelier),
- la diversité des infrastructures de la biodiversité,
- la nécessité d'inventorier les données sur la biodiversité et de faire face à la crise traversée.

Objectifs

- mettre en évidence les différentes échelles, les différents buts et stratégies des institutions scientifiques et non scientifiques pour inventorier les segments connus et inconnus de la biodiversité,
- constituer un forum pour "combler le fossé" entre les points de vue divergents qui existent concernant les prélèvements et la conservation de spécimens naturels,
- débattre de la manière dont la régulation de l'accès aux ressources génétiques pourrait compromettre l'acquisition de connaissances pour des besoins scientifiques et de conservation,
- ouvrir la voie à une charte sur l'accès des spécialistes à la biodiversité.

Atelier 5 - Pour faire face aux enjeux à l'horizon 2010 : financer la recherche pour la connaissance et la conservation

L'objectif fixé lors de la conférence de Johannesburg en matière de biodiversité était d'enrayer l'érosion à l'horizon 2010. Aujourd'hui, des constats alarmants sont dressés sur l'évolution de la biodiversité ; ils reposent sur des connaissances encore lacunaires. La recherche "impliquée" pour la gestion de la biodiversité a progressé mais reste une activité historiquement récente, et des investissements plus importants sont nécessaires. Par ailleurs, les ONG et les agences d'aide ont déjà beaucoup œuvré pour la conservation, mais les connaissances sur la biodiversité et sur sa gestion conservatoire demeurent souvent insuffisantes pour garantir la qualité des actions entreprises.

Au cours de cet atelier on examinera la structure et le fonctionnement du dispositif global de recherche "impliquée" (recherche de base, fondamentale, et recherche-développement) pour la conservation de la biodiversité :

- Cette structure et ce fonctionnement sont-ils satisfaisants ? Sont-ils organisés et dimensionnés de façon à permettre l'accomplissement des objectifs d'action prévus à l'horizon 2010 ?
- Quels sont les problèmes qu'il faudra avoir résolus dans la décennie à venir en matière d'organisation de la recherche "impliquée" pour atteindre ces objectifs ?
- Quelles propositions peuvent être faites en vue d'élaborer le programme de recherche international et ses modalités de financement ?

Atelier 6 - Pour une approche intégrée de la biodiversité

Pour préserver la biodiversité, condition d'un développement durable, il faut déterminer d'urgence la capacité des organismes vivants à faire face aux changements environnementaux. L'éclairage de la biologie évolutive ne saurait à lui seul nous rapprocher de cet objectif, pas plus que l'approche postgénomique qui consiste à partir des gènes pour en comprendre les fonctions. Outre une forte interaction avec les autres disciplines (chimie, sciences de l'univers, sciences de l'ingénieur...), l'ensemble des connaissances en sciences de la vie sont nécessaires, tant sur le terrain qu'en laboratoire, et à tous les niveaux d'approche: biologie des populations, biologie des organismes, biologie cellulaire et moléculaire. Or on observe un clivage au sein de la communauté des chercheurs en sciences de la vie, dans la mesure où les travaux des biologistes moléculaires et cellulaires s'inscrivent pour l'essentiel dans un contexte biomédical et biotechnologique, sans lien avec les recherches des écologistes concernant les écosystèmes. Des communautés

scientifiques oeuvrent bien en génétique des populations et en biologie évolutive/biologie du développement, mais sans le lien nécessaire avec la biologie des adaptations et l'écophysiologie.

L'objectif de l'atelier est de montrer l'impérieuse nécessité de combler ce fossé en élaborant des projets de recherche pluridisciplinaires permettant à toutes les communautés des sciences de la vie de s'impliquer.

Atelier 7 - Biodiversité et zones urbaines

L'un des principaux obstacles à la conservation de la biodiversité réside dans la conviction largement partagée selon laquelle les humains seraient en quelque sorte coupés du reste du monde vivant. Le développement urbain illustre cette séparation tout en contribuant à la renforcer. Or, les habitants des villes, qui sont les écosystèmes les plus humanisés, font évidemment partie de la biodiversité et en dépendent. En outre, la biodiversité urbaine tend à être à la fois riche et originale, ce qui surprend souvent le grand public.

Au lieu d'accentuer la séparation entre les hommes et la nature, les villes peuvent-elles, au contraire, les rapprocher ? Comment les villes et le processus d'urbanisation, aussi bien au Nord qu'au Sud, peuvent-ils être planifiés et gérés afin de mieux intégrer et de promouvoir les objectifs de conservation de la biodiversité, d'utilisation durable et de partage des bénéfices ? Ce sont quelques-uns des défis que cet atelier se propose de relever.

Les premiers intervenants mettront en exergue la richesse de la biodiversité urbaine et les biens et services importants qu'elle procure, mais aussi les conséquences néfastes de l'expansion urbaine et des empreintes écologiques. Les exposés suivants traiteront des outils et initiatives à mettre en œuvre en vue d'une gestion urbaine intégrée et notamment de l'application du concept de réserve de biosphère aux zones urbaines.

Atelier 8 - Biodiversité et santé des populations : une dimension écologique pour le futur

L'atelier se propose, à l'aide d'exemples empruntés à la santé humaine, animale et des plantes, de montrer les liens étroits et complexes qui existent entre les écosystèmes, en particulier leur dynamique et l'évolution de leurs composantes biologiques, et la santé des populations humaines, animales et végétales. Prenant le contre-pied d'une vision traditionnelle où les problèmes de santé sont toujours interprétés en termes de conséquences liées aux modifications ou perturbations environnementales, l'atelier montrera la complexité des interactions en jeu entre les écosystèmes et la santé des populations, notamment dans le cas des émergences et ré-émergences d'agents infectieux, préconisant ainsi une démarche intégrée en sciences de la santé. Des exemples illustreront l'apport des approches quantitatives et comparatives pour une meilleure compréhension des problèmes de santé. L'atelier conclura sur des recommandations stratégiques scientifiques et politiques pour une surveillance globale visant à un meilleur contrôle des maladies infectieuses et parasitaires.

Atelier 9 - Diversité microbienne et société

Les micro-organismes représentent l'une des composantes biologiques fondamentales de notre planète. Leur diversité témoigne des premières formes de vie et de 3,8 milliards d'années d'adaptations aux changements globaux majeurs comme à des phénomènes de moindre ampleur. L'accroissement démographique et des activités humaines (industrie, agriculture, commerce, migrations) a donné naissance à de nouvelles forces sélectives qui ont eu une incidence globale sur nos paysages et sur la diversité biologique. Les micro-organismes comme la vaste majorité des espèces biologiques ont été affectés par ce phénomène. Il est fort probable que ces activités aient mené à l'extinction d'espèces bactériennes et à des changements conséquents dans la structure des communautés microbiennes.

Au cours de cet atelier, toutes ces questions ayant trait à la conservation, à la gestion, à l'exploitation et à l'exploration de la diversité microbienne seront abordées. Les intervenants

évoqueront les limites de la diversité microbienne, les problèmes liés à la conservation et à l'exploitation des métagénomes et présenteront la métabolomique, une toute nouvelle voie de recherche qui devrait permettre de découvrir des pans encore inexplorés de la diversité microbienne et de son fonctionnement. L'un des objectifs principaux de cet atelier sera de montrer la nécessité de conserver certains éléments de la diversité microbienne actuelle sous forme d'ADN métagénomique.

Atelier 10 - Biodiversité : défis pour la gestion des pêche

La pêche et plus généralement les écosystèmes marins ont été largement utilisés pour illustrer les défis politiques et scientifiques d'une exploitation durable des ressources vivantes à des échelles locales, nationales et internationales.

Les écosystèmes marins ont été traditionnellement assujettis à des politiques différenciées répondant à des usages spécifiques (pêche, transport maritime et pollution des mers, tourisme et loisirs, stockage des déchets et pollution d'origine terrestre, changement climatique...). Ces politiques sont fondées sur le développement des connaissances scientifiques relatives aux différents composants des écosystèmes marins et se focalisent souvent sur des objectifs de gestion sectoriels. Cependant, il est de plus en plus admis que l'efficacité de ces politiques suppose de prendre en compte l'écosystème dans son ensemble. Dans le domaine de la régulation de la pêche, les efforts politiques et scientifiques portent désormais sur la définition d'une gestion axée sur l'écosystème.

Etant donné qu'il concerne la structure et le fonctionnement de l'ensemble des systèmes biologiques marins, ainsi que leur résistance et leur sensibilité aux changements environnementaux, le débat sur la conservation de la diversité biologique marine intègre ces différentes dimensions. De fait, la gestion de l'impact des activités humaines sur la diversité biologique marine nécessite d'associer plusieurs domaines de connaissance des écosystèmes marins et de leurs usages et différentes pratiques politiques. L'objectif de cet atelier sera d'analyser en quoi le débat sur la biodiversité marine peut contribuer à cette intégration. Le cas de l'approche écosystémique de la gestion de la pêche sera pris comme exemple.

Atelier 11 - Biodiversité, une nouvelle frontière pour l'innovation

Les organismes vivants et les écosystèmes naturels recèlent une grande variété d'outils potentiels pour la gestion de l'environnement et le développement technologique. L'ingénierie écologique, le biomimétisme et les éclairages apportés par la chimie écologique permettent de mettre au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés, rendant possible une meilleure protection de la biodiversité et des écosystèmes, une réduction de l'impact des activités industrielles sur l'environnement et des innovations en matière de gestion des ressources naturelles. Toutes ces innovations instaurent aussi des liens entre la recherche fondamentale, l'industrie et l'économie. L'objectif de l'atelier est d'apprécier les utilisations de la biodiversité tant naturelle que modifiée à différentes échelles spatiales et temporelles pour la gestion des écosystèmes, la remédiation et l'innovation technologique et de formuler de nouvelles interrogations d'ordre éthique sur la manipulation de la nature.

Atelier 12 - Indicateurs de biodiversité et les "objectifs 2010" : problématiques scientifiques

L'atelier se propose d'examiner de quelle façon les scientifiques peuvent réunir les informations nécessaires à l'élaboration d'indicateurs qui permettront, en 2010, d'évaluer l'état, la dynamique et l'utilisation durable de la biodiversité par rapport à l'objectif ciblé.

Il s'agira d'une part, d'amener les scientifiques à participer à ce processus de création d'indicateurs et d'autre part, de clarifier la logique scientifique qui sous-tend ces indicateurs, proposés ou à proposer, au niveau global, régional ou national.

En effet, les scientifiques ont un rôle crucial à jouer dans le processus d'intégration de ces indicateurs aux politiques publiques et dans les façons d'améliorer la diffusion de ces indicateurs auprès du grand public et des parties prenantes.

Atelier 13 - Diversité biologique, diversité culturelle : enjeux autour des savoirs locaux

Une partie importante de la biodiversité mondiale est créée, maintenue et gérée par des groupes sociaux dont la langue, les savoirs, savoir-faire et la représentation du monde sont les outils et le cadre de référence. Seule une approche holistique et interdisciplinaire peut permettre de comprendre les interactions entre diversité des sociétés et des acteurs sociaux et biodiversité.

Aujourd'hui, les savoirs locaux jouissent d'une reconnaissance internationale, et de nombreux partenaires tentent d'intégrer science et savoir local. Compte tenu des rapports de force existant, cette démarche bénéficie-t-elle également à tous les partenaires ? Chez les peuples autochtones comme chez les paysans français, la gestion de la biodiversité donne lieu à une négociation entre gestionnaires, scientifiques, développeurs et producteurs locaux. Cet atelier tentera d'identifier et de comprendre les conditions d'émergence de ces nouveaux savoirs et savoir-faire partagés. Lorsque de nouvelles normes se mettent en place, les visions du monde et représentations culturelles des groupes sociaux locaux sont-ils perturbés ou revivifiés ?

Les principaux objectifs de l'atelier seront de mettre en lumière :

- les progrès réalisés pour renforcer le rôle des savoirs locaux et autochtones dans la conservation de la biodiversité,
- les défis majeurs à relever pour s'assurer que l'application de l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique aura un impact sensible et durable.

Atelier 14 - Modes d'appropriation et de gestion de la biodiversité

La préservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont inextricablement liées à des conflits d'accès, d'usage et de gouvernance. La nature et la permanence de ces conflits ont suscité des débats et de nombreuses initiatives politiques visant à comprendre et à réorganiser les modes d'appropriation et les institutions existants.

L'atelier a pour objectif d'évaluer l'état des connaissances actuelles sur les relations entre modes d'appropriation et conservation, d'analyser les principales controverses et les principaux manques dans la littérature scientifique, et de faire des propositions aux scientifiques, en vue d'un programme de recherches, mais aussi aux décideurs concernant les systèmes de gestion et d'appropriation de la diversité biologique. Il s'agit notamment de comparer les différents droits de propriété et d'analyser leurs interactions avec les systèmes d'appropriation et leurs implications pour la conservation de la biodiversité. Pour mener à bien cette analyse il faudra faire le point sur le problème crucial des relations entre la diminution de la pauvreté et la conservation de la biodiversité. Une autre approche sera d'étudier les politiques liées à l'implication des acteurs dans la gestion et l'utilisation de la biodiversité, telle qu'elle se manifeste dans les processus de négociation, de participation, de concertation, de médiation et de prévention et gestion des conflits. L'objectif final de l'atelier est d'envisager la manière dont les scientifiques peuvent contribuer à la réconciliation d'intérêts divergents, en s'appuyant sur des formes de gouvernance actuelles et nouvelles,

ainsi que d'étudier comment ils peuvent aider à améliorer les processus de décision et d'évaluation.

Atelier 15 - Gérer durablement la biodiversité tropicale et subtropicale : îles et forêts

Les forêts tropicales et subtropicales sont le plus souvent perçues à travers le prisme des destructions, des menaces et des risques qui pèsent sur elles, qu'il s'agisse de déforestation, de surexploitation, de commerce illicite ou du changement climatique. Bien que plus de 60 millions de personnes dépendent presque exclusivement des forêts pour assurer leur subsistance et que plus d'un milliard de paysans assurent leur production agricole dans un milieu forestier, la reconnaissance du rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté demeure trop faible.

Il semble dès lors que la viabilité de la gestion et de la conservation des forêts tropicales et subtropicales soit de plus en plus conditionnée par la prise en compte conjointe des caractéristiques biophysiques des écosystèmes forestiers et des droits, aspirations et savoirs des usagers de ces forêts. C'est bien le sens de l'approche écosystémique de la Convention sur la diversité biologique appliquée aux forêts.

Objectifs

- identifier les principaux problèmes, qu'ils soient conceptuels, méthodologiques, institutionnels ou de gouvernance, que pose l'application aux milieux forestiers de l'approche écosystémique ;
- définir les contributions de la recherche au renforcement de la gouvernance, tant internationale que nationale, pour une mise en œuvre effective de l'approche écosystémique dans la gestion durable et la conservation des forêts.

Les îles tropicales et subtropicales présentent des caractéristiques particulières, offrant une opportunité unique d'évaluer et de comprendre les conséquences sur la biodiversité des changements majeurs liés aux activités humaines. Leur surface réduite et bien délimitée, leur faible altitude et l'étendue de leurs zones côtières, le plus souvent très peuplées, en font des écosystèmes très réactifs dont la dynamique est étroitement liée aux modes de vie des sociétés locales (agriculture, pêche, tourisme). Par ailleurs, elles sont souvent situées dans des zones où elles subissent de plein fouet l'impact de certaines instabilités climatiques comme les cyclones.

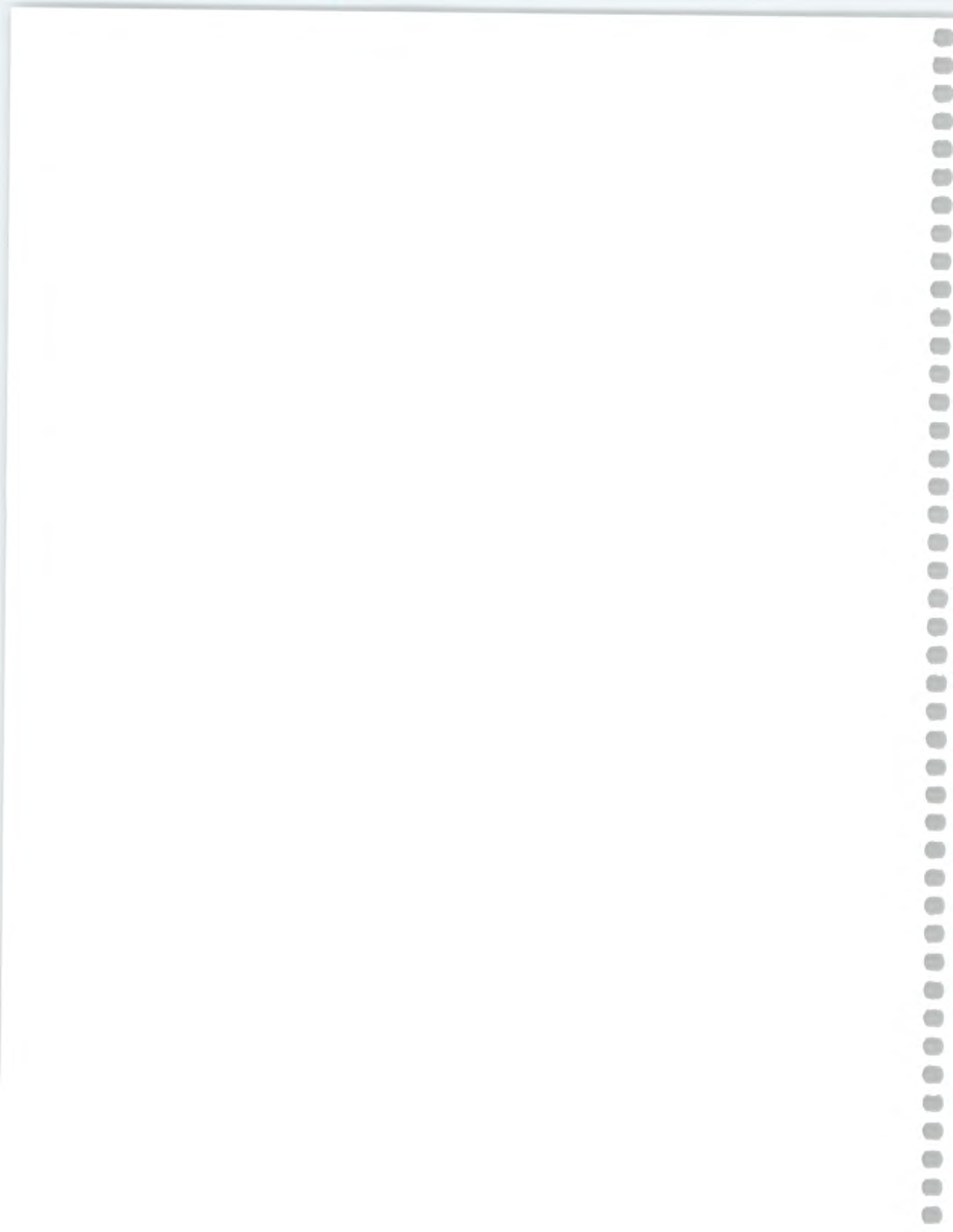
L'introduction d'espèces exotiques et la disparition d'espèces et d'habitats locaux sont les menaces les plus importantes qui pèsent sur la biodiversité insulaire. Ce sont également les plus difficiles à contrôler. Si les écosystèmes insulaires ont permis à un grand évolutionniste comme Darwin d'étayer sa théorie sur l'évolution des espèces, c'est qu'ils constituent des modèles : la concentration des espèces et leur relatif éloignement des espèces continentales facilitent l'évaluation et la compréhension des facteurs d'évolution.

Objectifs principaux

- modéliser, évaluer et anticiper les conséquences de changements planétaires majeurs liés à l'activité humaine sur la biodiversité insulaire ; se servir de ces modèles pour anticiper les évolutions probables dans d'autres milieux ;
- développer des méthodes et des outils afin de gérer durablement la biodiversité en relations étroites avec les sociétés locales.

ANNEXE II

Déclaration de Paris sur la biodiversité



Déclaration de Paris sur la biodiversité

Les scientifiques assemblés dans la Conférence Internationale *Biodiversité : Science et Gouvernance* qui s'est tenue à Paris en janvier 2005, se sont mis d'accord sur la déclaration qui suit.

1. La biodiversité constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale pour toute l'humanité

La Terre abrite une extraordinaire diversité biologique, qui inclut non seulement les millions d'espèces qui habitent notre planète, mais aussi la diversité de leurs gènes, physiologies et comportements, la multitude des interactions écologiques entre elles et avec leur environnement physique, et la variété des écosystèmes complexes qu'elles constituent. Cette biodiversité, qui est le produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution, constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale dont l'humanité dépend de multiples façons :

- elle est une source de valeurs esthétiques, spirituelles, culturelles et d'agrément ;
- elle fournit des biens qui possèdent une valeur d'usage directe, tels que nourriture, bois, textiles et médicaments ;
- elle soutient et améliore des services écologiques dont les sociétés humaines dépendent souvent indirectement, comme la production végétale et animale, la pollinisation des plantes cultivées, le maintien de la qualité des eaux et de la fertilité du sol, la séquestration de carbone, le recyclage des nutriments, la protection contre les pathogènes et les maladies et la résistance des écosystèmes aux perturbations et aux changements environnementaux ;
- elle procure aux sociétés humaines des opportunités de s'adapter à des circonstances et à des besoins en changement constant, ainsi que de découvrir de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

2. La biodiversité est en cours d'érosion irréversible par les activités humaines

L'altération par les hommes de leur environnement a des effets sans précédent sur la distribution et l'abondance des espèces, sur les écosystèmes et sur la variabilité génétique des organismes.

Les espèces s'éteignent actuellement dans le monde à un rythme environ 100 fois supérieur au taux naturel moyen, et des dizaines de milliers d'autres espèces sont d'ores et déjà condamnées à une extinction future à cause de la destruction récente de leurs habitats.

Les causes primaires de l'érosion de la biodiversité sont des facteurs de nature démographique, économique et institutionnelle, notamment une demande croissante de terres et de ressources biologiques suite à la croissance de la population humaine, de la production, de la consommation et du commerce mondiaux, associée à l'incapacité des personnes et des marchés à prendre en compte les conséquences à long terme des changements environnementaux et l'ensemble des valeurs de la biodiversité.

Ces causes se manifestent par la perte, la fragmentation et la dégradation des habitats, par la surexploitation des ressources biologiques, par l'introduction d'espèces exotiques, par la pollution du sol, de l'eau et de l'atmosphère, et, plus récemment, par les signes d'un changement à long terme du climat.

L'érosion de la diversité spécifique et génétique est irréversible et constitue par conséquent une menace importante pour le développement durable et la qualité de la vie des générations futures.

3. Un effort majeur est nécessaire pour découvrir, comprendre, conserver et utiliser durablement la biodiversité

Des actions énergiques sont nécessaires aujourd'hui pour recenser, comprendre et protéger la biodiversité afin d'atteindre les objectifs du « Millenium Development » et d'assurer la sécurité alimentaire, la santé humaine et la qualité de la vie. Faute de quoi, nous risquons de perdre à jamais les services écologiques soutenus par la biodiversité, ainsi que l'opportunité de récolter à l'avenir l'ensemble de ses bénéfices potentiels pour l'humanité.

La plus grande partie de la biodiversité qui nous entoure sur notre planète, ses changements actuels, beaucoup de ses impacts sur les processus et services écologiques dont nous dépendons et nombre de ses utilisations potentielles sont encore inconnus de la science. Les écosystèmes qui abritent la biodiversité la plus grande sont encore peu compris car ils constituent des ensembles très complexes d'espèces et d'interactions avec l'environnement physique. L'extension des connaissances scientifiques de la biodiversité requiert un effort majeur coordonné à l'échelle internationale mobilisant des scientifiques de toutes les disciplines et de toutes les régions géographiques. La vision et l'effort qui ont été placés dans l'exploration de l'espace sont aujourd'hui nécessaires pour explorer et comprendre la vie sur Terre. Cet objectif peut s'appuyer, notamment, sur des avancées technologiques qui offrent des possibilités inédites d'exploration et d'identification des organismes vivants.

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doivent devenir partie intégrante du développement social et économique en corrigeant les lacunes passées des politiques et des marchés. Des cadres sociaux, économiques, institutionnels et légaux innovants sont nécessaires pour développer des systèmes de gestion plus écologiques qui prennent en compte les multiples valeurs de la biodiversité et pour garantir que la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles soient intégrées avec succès dans les prises de décision publiques et privées. Des technologies nouvelles de production et de consommation sont indispensables pour que le développement économique et la réduction de la pauvreté favorisent la préservation à long terme des ressources vivantes et des écosystèmes.

Les grandes lignes du constat que nous dressons étaient déjà connues il y a 13 ans lors du Sommet de Rio, et les connaissances scientifiques accumulées depuis lors les ont amplement confirmées. Or, en dépit de quelques efforts de protection, les menaces qui pèsent sur la biodiversité se sont nettement aggravées sans qu'une réponse conséquente et efficace y ait été apportée.

Nous lançons donc un appel urgent aux gouvernements, aux décideurs politiques et aux citoyens pour que soient prises les actions nécessaires pour soutenir le développement des connaissances scientifiques ainsi que la conservation et l'utilisation durable et équitable de la biodiversité :

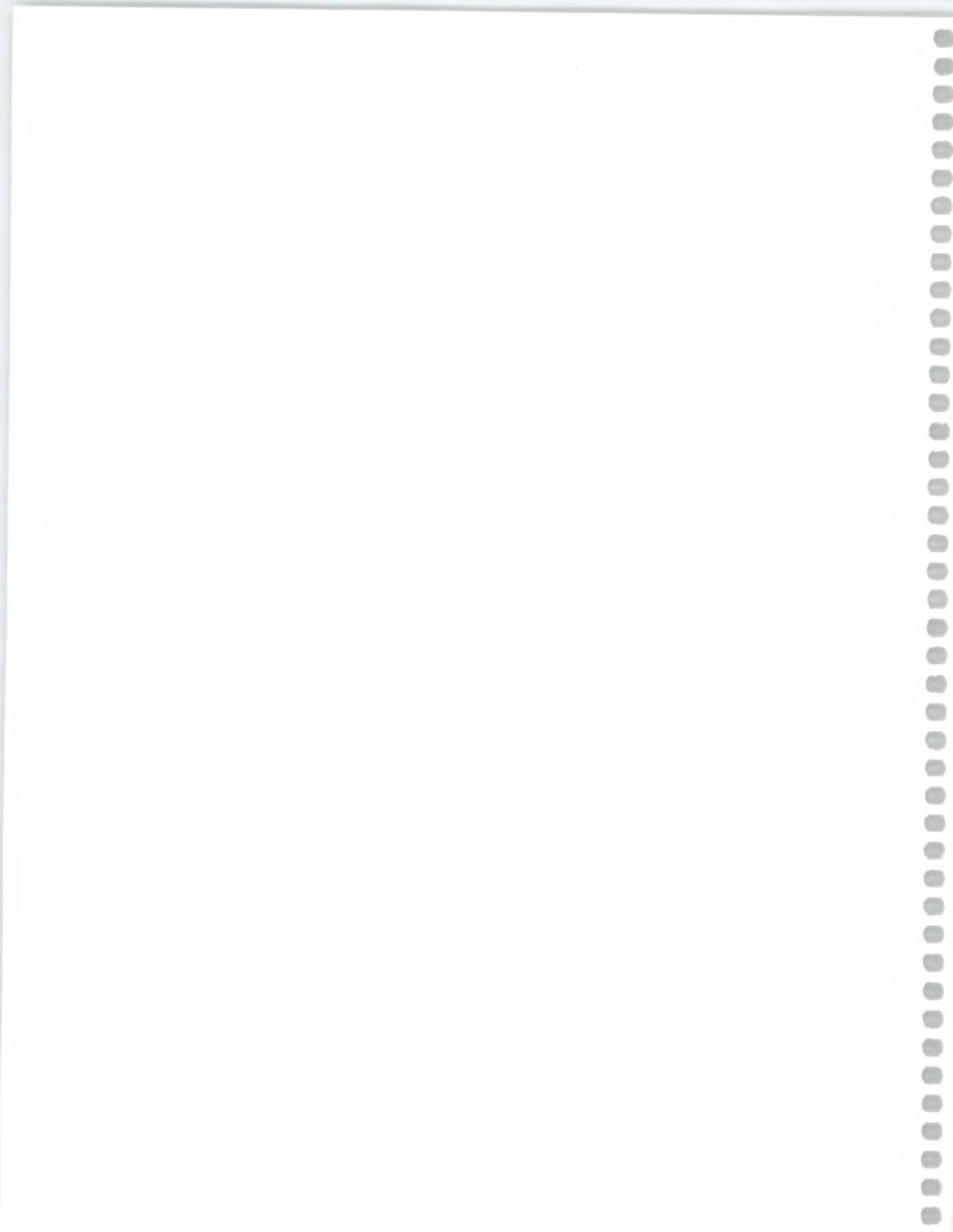
- Des programmes de recherche interdisciplinaires ambitieux doivent être mis sur pied pour découvrir, comprendre et prédire la biodiversité, son état, son évolution et les causes et les conséquences de son érosion, et pour développer des outils de décision efficaces, basés sur une information scientifique rigoureuse, en vue de sa conservation et de son utilisation durable.
- La biodiversité doit être intégrée sans délai, sur la base des connaissances existantes, dans les critères pris en compte dans toutes les décisions économiques et politiques ainsi que dans la gestion de l'environnement.
- L'éducation des citoyens et les programmes de sensibilisation du public doivent être fortement renforcés et améliorés pour atteindre ces objectifs.
- Un effort majeur doit être fait pour bâtir les capacités de mener les recherches dans le domaine de la biodiversité et de mettre en œuvre la protection de la biodiversité, en particulier dans les pays en voie de développement.

Enfin, nous demandons que soit établi un mécanisme international incluant des éléments intergouvernementaux et non-gouvernementaux, s'appuyant sur les initiatives et institutions existantes, et ayant pour objectifs :

- de fournir une information scientifiquement validée sur la biodiversité ;
- d'identifier des priorités et des recommandations pour la protection de la biodiversité ;
- d'informer les conventions internationales concernées, en particulier la Convention sur la Diversité Biologique, et leurs parties.

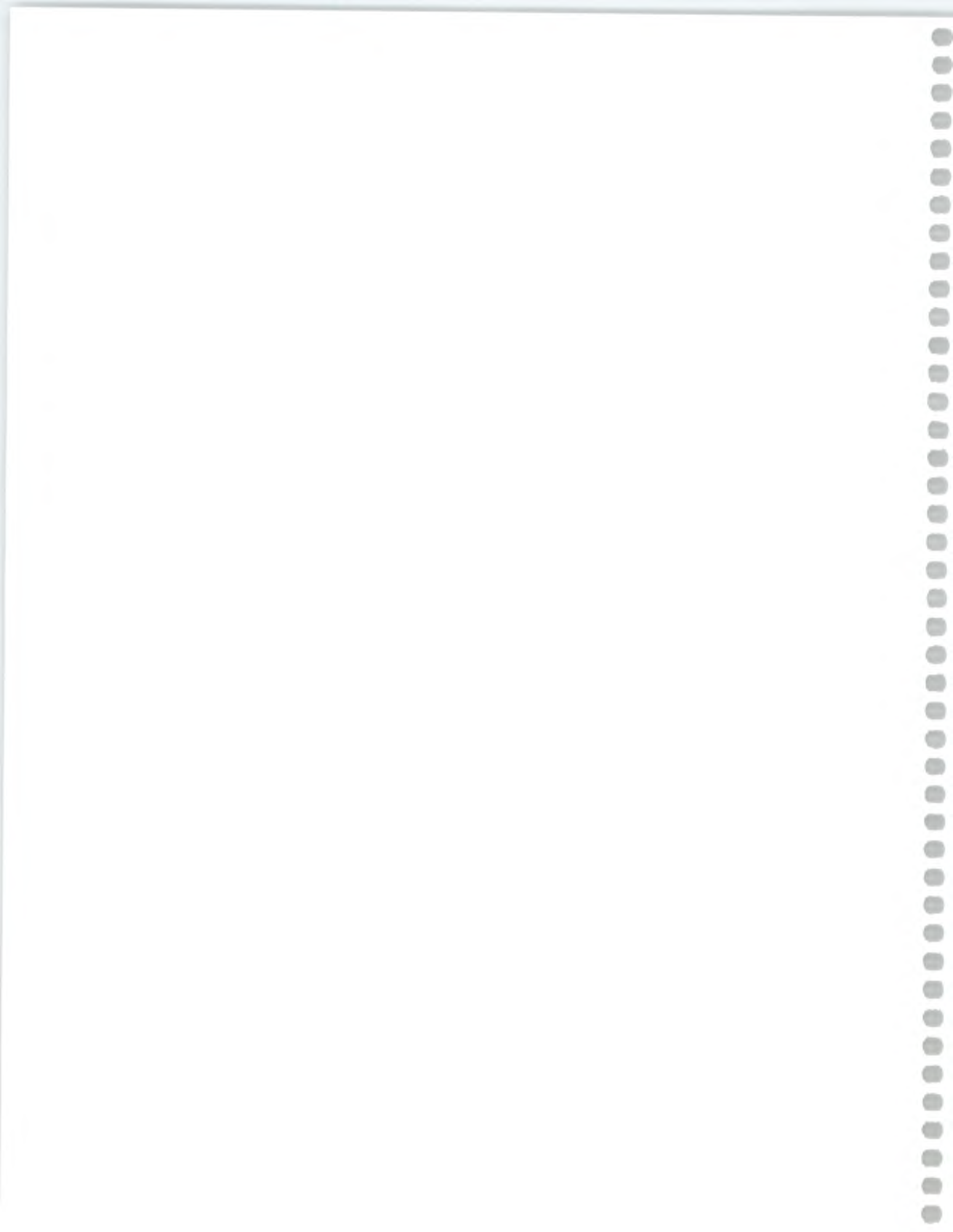
Ce mécanisme devrait améliorer l'efficacité des organisations existantes par l'intégration et la coordination d'efforts partagés et complémentaires.

28 janvier 2005



ANNEXE III

Déclaration de la Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance »



Déclaration de la conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance »

Cette déclaration est basée sur les présentations et discussions pendant la conférence et l'appel du comité scientifique de la conférence.

Rappelant l'engagement des gouvernements sur la cible globale de réduction du taux de perte de biodiversité en 2010 qui est une condition fondamentale du développement durable.

Reconnaissant que :

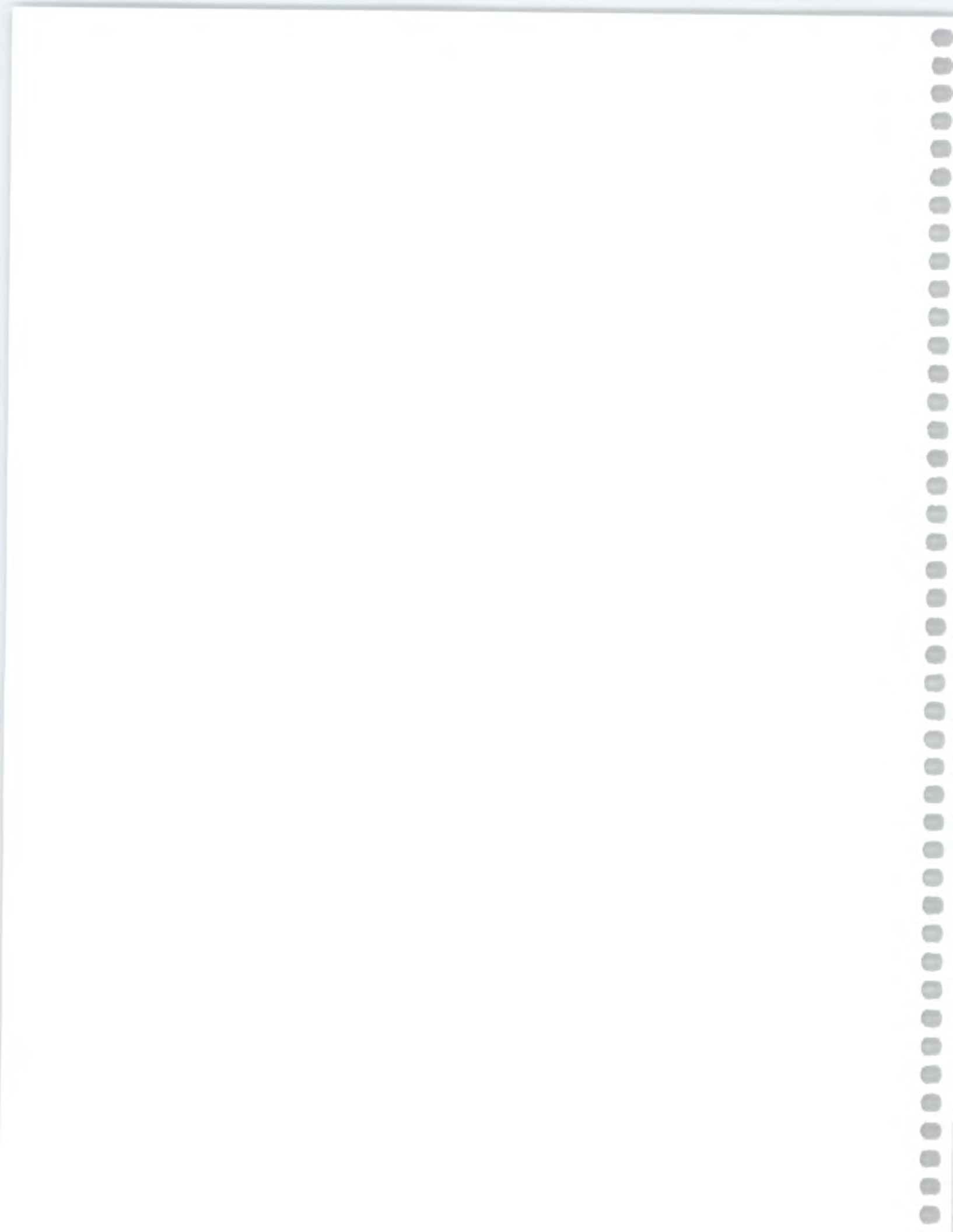
- la biodiversité est une ressource pour toute l'humanité qui est vitale et mal évaluée et dont dépend la réalisation des objectifs de développement du millénaire ;
- la biodiversité est irréversiblement détruite par les activités humaines à une vitesse jamais rencontrée et cela exige des actions urgentes et significatives pour la conserver, l'utiliser de façon durable et en partager équitablement les profits ;
- tant que le taux de l'érosion de la biodiversité et la dégradation consécutive des services des écosystèmes ne seront pas réduits, les efforts pour combattre la pauvreté, lutter contre la faim et fournir une eau de qualité et un environnement sain seront compromis ;
- un effort majeur est encore nécessaire pour combler les lacunes des connaissances, mais il existe déjà suffisamment d'information disponible pour améliorer la gestion des écosystèmes.

C'est pourquoi les participants de la conférence internationale « Biodiversité : Science et Gouvernance » demandent instamment que :

- les gouvernements engagent les actions nécessaires, y compris en terme de développement de capacités, pour atteindre la cible 2010 sur la biodiversité en cohérence avec leurs objectifs de développement durable ;
- la société civile, y compris les communautés locales et indigènes et le secteur privé, agisse en cohérence avec la cible 2010 sur la biodiversité ;
- la communauté scientifique développe une plus grande coordination nationale et internationale ;
- les ressources privées et publiques nécessaires soient dégagées afin de mettre en oeuvre la recherche scientifique interdisciplinaire et la surveillance nécessaire à l'amélioration de notre compréhension et la prise en compte des coûts de la conservation de la biodiversité ;
- soient améliorées les communications et les partenariats au sein et entre la communauté scientifique, les décideurs et la société civile y compris les communautés locales et indigènes ;
- les parties et secrétariats des accord multilatéraux construisent des coopérations renforcées et des synergies.

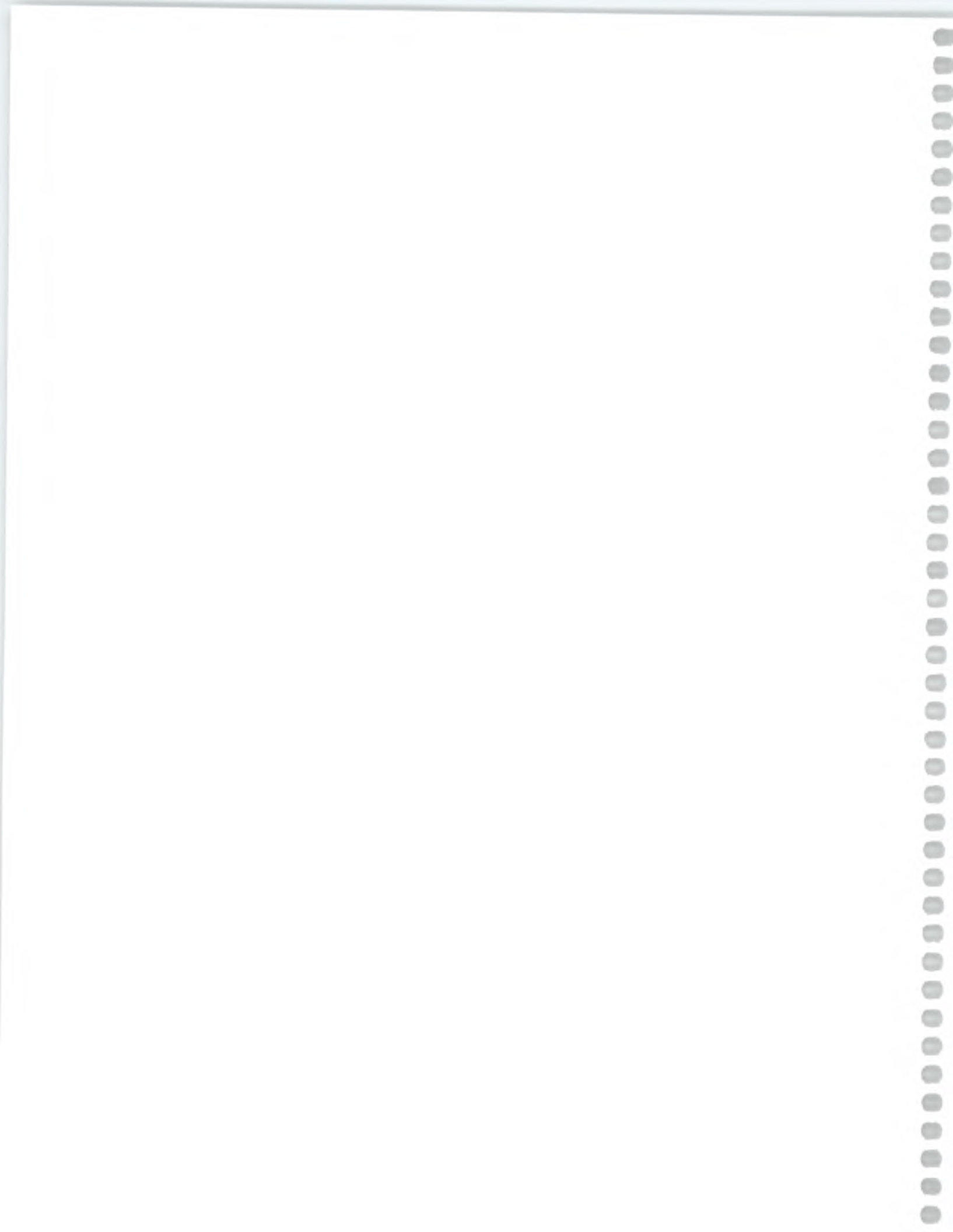
Et recommande, en réponse à l'appel à l'action prononcé à cette Conférence par le Président CHIRAC, le lancement d'un processus de concertation international impliquant toutes les parties prenantes, guidé par un comité de pilotage équilibré. Ce processus évaluerait le besoin d'un mécanisme international qui :

- produirait une évaluation critique de l'information scientifique et des options politiques requises pour la décision ;
- serait construit à partir des instances existantes et des activités courantes.



ANNEXE IV

Photos de la Conférence





Atelier au Muséum national d'Histoire naturelle



Entrevue lors d'une réception au ministère des Affaires étrangères



M. Norbert Morin et M. Stéphan Tremblay en compagnie de M. Hubert Reeves
lors d'une réception au ministère des Affaires étrangères



